



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

# BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 36, NUMÉROS 1-2, QUÉBEC, MAI 2007

*40 ans de fidélité et  
d'attachement*

**Brèves** 2

**Quarante ans, ça se souligne** 3  
Jean-Luc Jolivet

**Daniel Allaire,** 12  
**vecteur entre passé et avenir**  
Gaston Bernier

**Le rapport de la Commission** 14  
**de la culture sur l'avenir**  
**du patrimoine religieux du Québec**  
Bernard Brodeur

**L'apparition de la locution** 18  
**« Révolution tranquille », 1<sup>re</sup> partie**  
Julie Bélanger et Paul Poirier

**Les achats de la documentation** 20  
**à travers les ans**  
Gaston Bernier

**Georges-Émile Lapalme** 25  
**souffle sur « Le vent de l'oubli :**  
**mon temps... celui de Duplessis »**  
Gilles Lesage

**Lire Bourassa** 28  
Martin Pelletier



L'Assemblée nationale a pu compter pendant plus de quarante ans sur les loyaux services de MM. Jean-Marie Brochu et Eugène Monfette.

Photo : Daniel Lessard

# BRÈVES

## Décès d'anciens parlementaires :

- Le 22 novembre 2006, **M. Gilles Grégoire**, député péquiste de Frontenac (de 1976 à 1985); le 20 mars 2007, **M. Raynald Fréchette**, député péquiste de Sherbrooke (de 1966 à 1970 et de 1981 à 1985) et président de l'Assemblée nationale (du 24 février au 9 juin 1970).

## 27 septembre 2006

- Le député de Charlesbourg et président de la Commission de la démocratie et de la paix de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), M. Éric R. Mercier, dirige une mission d'observation électorale de la COPA au Brésil. Le député de Dubuc, M. Jacques Côté, fait également partie de la délégation.

## 1<sup>er</sup> novembre 2006

- La Commission de la démocratie et de la paix de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) observe le déroulement des élections présidentielles et législatives au Nicaragua.

## 15 novembre 2006

- La députée de la circonscription de Chambly, M<sup>me</sup> Diane Legault, et le député de la circonscription de Borduas, M. Jean-Pierre Charbonneau, annoncent leur démission à titre de député.

## 14 décembre 2006

- Ajournement des travaux de la 2<sup>e</sup> session de la 37<sup>e</sup> législature.
- Il y a 45 ans, Marie-Claire Kirkland, députée de la circonscription de Jacques-Cartier, était la première femme élue à l'Assemblée législative.

## 26 décembre 2006

- Du 26 au 30 décembre, l'hôtel du Parlement accueille le Parlement jeunesse du Québec pour sa 57<sup>e</sup> législature.

## 7 janvier 2007

- L'Assemblée nationale accueille le Forum étudiant (15<sup>e</sup> législature) du 7 au 11 janvier.

## 12 février 2007

- Le président de l'Assemblée nationale entreprend sa tournée annuelle dans les

écoles secondaires du Québec. Depuis la première édition de cette tournée, M. Bissonnet a rencontré plus de 12 000 élèves de 39 écoles secondaires différentes dans presque toutes les régions du Québec.

## 14 février 2007

- Du 14 au 16 février, le Parlement des jeunes est accueilli à l'Assemblée nationale pour sa 5<sup>e</sup> législature.

## 20 février 2007

- Le ministre des Finances, M. Michel Audet, prononce le *Discours sur le budget 2007-2008*.

## 21 février 2007

- Dissolution de l'Assemblée nationale et fin de la 37<sup>e</sup> législature. Une nouvelle Assemblée est convoquée pour le 8 mai 2007.

## 12 mars 2007

- À la suite de la fin de la période de mise en candidature le 10 mars 2007, 15 députés de la 37<sup>e</sup> législature ne se représentent pas aux élections générales du 26 mars prochain : Michel Audet (Laporte), Yvan Bordeleau (Acadie), Daniel Bouchard (Mégantic-Compton), Solange Charest (Rimouski), William Cusano (Viau), Margaret F. Delisle (Jean-Talon), Réjean Lafrenière (Gatineau), Michel Létourneau (Ungava), Nicole Loïselle (Saint-Henri-Sainte-Anne), Michel Morin (Nicolet-Yamaska), Thomas J. Mulcair (Chomedey), Hélène Robert (Deux-Montagnes), Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean), Jonathan Valois (Joliette), Cécile Vermette (Marie-Victorin).

## 26 mars 2007

- Tenue des élections générales dans les 125 circonscriptions du Québec. Le Parti libéral du Québec fait élire 48 députés, formant le gouvernement. L'Action démocratique du Québec constitue l'opposition officielle avec 41 députés. Le Parti québécois fait élire 36 députés et forme le deuxième groupe de l'opposition. Trente-deux parlementaires sont des femmes.

(Suite à la page 27)

# QUARANTE ANS, ÇA SE SOULIGNE

---

## Jean-Luc Jolivet

Section de la gestion des archives  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

« C'est un privilège de travailler à l'Assemblée. » Voilà une phrase qu'il n'est pas rare d'entendre dans les corridors de notre institution. En tout cas, c'est ce que nous ont affirmé spontanément et sans ambages messieurs Jean-Marie Brochu et Eugène Monfette qui, à eux seuls, totalisent près de 90 ans de loyaux services à l'Assemblée nationale. Pour être plus précis, ce sont 45 ans d'attachement pour M. Monfette et 43 ans de fidélité pour M. Brochu. Imaginez, plus de 40 ans de sa vie professionnelle passés chez le même employeur. Disons que de nos jours, à l'heure de la précarité d'emploi, il s'agit d'un fait peu banal que l'on se doit de souligner. C'est donc avec joie que nous vous présentons le parcours singulier de ces deux employés attachants. En espérant que vous aurez autant de plaisir à lire ce rapide

survol que nous en avons eu à recueillir les confidences de nos doyens.

## *Eugène Monfette*

Ce qui frappe d'entrée de jeu chez lui, c'est cette force tranquille qu'il dégage ainsi que ce regard positif qu'il porte sur la vie. Une philosophie qui semble lui avoir permis d'éviter bien des écueils autant dans sa vie personnelle que dans sa vie professionnelle.

## La naissance

Le 4 octobre 1949, Eugène Monfette voit le jour à Québec dans le quartier Saint-Malo où ses parents tiennent une épicerie au 93, rue de l'Aqueduc. Il se voit coiffer du même prénom que son grand-père décédé



M. Eugène Monfette près  
du trône du président de  
l'Assemblée nationale.  
Photo : Daniel Lessard

deux mois plus tôt. Un grand-père qui, comme nous l'affirme M. Monfette, est plutôt turbulent. « Je confirme donc par ma présence être le descendant direct de l'un des plus grands contrebandiers de Québec, au temps de la prohibition. Mon grand-père faisait de la contrebande d'alcool comme bien d'autres à l'époque. Ce n'était pas nécessairement illégal, mais très immoral. Dans les mauvaises passes, il arrivait à mon grand-père de prendre un coup solide et de devoir aller en cure de désintoxication. »

### Les premiers pas à l'Assemblée législative

En septembre 1961, les parents de M. Monfette apprennent que l'on engage de jeunes pages à l'hôtel du Parlement et ils décident de tenter leur chance. Eugène se présente donc avec sa mère au lieu et à l'heure dite pour une entrevue : « L'Assemblée législative, communément appelée hôtel du Gouvernement, était le guichet unique de l'époque. On y dirigeait tout : lettres, plaintes, "applications", impôts, et j'en passe. J'ai onze ans lorsque je postule pour l'emploi de page. Le sergent d'armes de l'époque, M. Thériault, me trouve un peu jeune mais accepte finalement, à la condition que je lui montre mon bulletin scolaire afin de prouver que je fréquente toujours l'école. C'est la condition pour mon engagement. »

M. Thériault lui explique alors qu'il n'a pas à s'en faire car les députés et les ministres sont des gens comme lui et qu'il apprendra à les connaître et à les apprécier. Pour le mettre à l'aise, il lui dit également : « Tu peux te penser un peu comme à l'école lorsque tu verras la disposition des sièges, tous les uns à côté des autres. » Ensuite, il lui décrit le travail à accomplir : « Ce que tu auras à faire pour les députés, c'est d'abord et avant tout de remplir les verres d'eau une dizaine de minutes avant le début des travaux. Ranger les documents que l'on reçoit, comme le *Feuilleton* aussi appelé l'ordre du jour, et le procès-verbal dans des cartables à lacets pour chacun des députés qui te sont attirés. Au besoin, faire le travail pour un confrère absent. Aller chercher le courrier des députés au bureau de poste situé au sous-sol de l'hôtel du Parlement. Porter des messages d'un député à un autre. Aller chercher leur valise à leur bureau ou des documents dans des

chemises. » Le costume que devra désormais porter le jeune Eugène dans l'exercice de sa fonction est celui-ci : « Nous devons être habillés en habit noir ou bleu marine que l'on se payait. Mon premier habit noir avait coûté 15 \$, acheté dans un magasin juif sur la rue Saint-Joseph à Québec. »

Ce travail lui rapporte 70 \$ mensuellement et lui est payable en deux versements, soit les quinze et trente de chaque mois. De ce montant Eugène remet, de son propre chef, 35 \$ à sa mère à chaque paie. Il conserve simplement les généreux pourboires que lui donnent ceux qu'il nomme affectueusement « mes députés ». Soulignons que ce salaire est fixe et que, comme nous l'indique M. Monfette, le temps supplémentaire n'est pas payé. « Peu importe l'horaire et malgré les nuitées des fins de session, rien ne changeait, mais on aimait ça. Je n'ai jamais entendu une mauvaise critique là-dessus. La nuit, c'est la Sûreté provinciale qui venait nous reconduire à la maison. On dormait quelques heures puis on retournait au travail pour 9 heures, soit une heure avant la reprise des travaux de la Chambre. »

Le boulot débute officiellement le 9 janvier 1962 à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> session de la 26<sup>e</sup> législature. Le jeune page, maintenant âgé de douze ans, a le souffle coupé dès qu'il entre dans le « Salon vert » de l'Assemblée législative. Ses yeux se portent instantanément sur cette œuvre marquante au plafond de la Chambre : « Émerveillé par le plafond en voyant cette peinture de Charles Huot. Cette fresque historique est la plus belle œuvre que j'aie vue dans ma vie. »

Cependant, il doit revenir prestement sur terre et se concentrer sur les responsabilités liées à sa charge. Tout d'abord, il est urgent d'apprendre l'emplacement des députés et des ministres ainsi que leur nom à l'aide du diagramme qu'on lui remet. Grâce à son sens de l'observation et à sa débrouillardise, il se familiarise rapidement avec ses nouvelles tâches. Rien ne lui échappe : « En regardant le diagramme, je remarque le nom d'une seule et unique femme, Claire Kirkland. J'apprends qu'elle est la première femme élue députée. J'attends impatiemment son arrivée en Chambre et je la vois entrer tirée à quatre épingles. Elle a toujours été d'une élégance

exemplaire, ce qui me fascinait beaucoup. Plus tard, je vois arriver le sergent d'armes, armé d'une épée, il précède l'Orateur qui entre en Chambre. Le sergent d'armes a sur une épaule la masse qu'il place sur la table du greffier. Sans la masse, dit-on, la Chambre ne peut siéger. »

À la suspension de la séance de l'après-midi, qui doit reprendre après le souper, le jeune page en profite pour faire une petite visite de l'Assemblée législative et y découvre une petite boîte très prisée par les députés. « Sur la table du greffier, il y a une tabatière dans laquelle je vois du tabac à priser. Fort curieux de savoir qui se sert de ça, je regarde tout ceux qui s'en approchent. Quelques parlementaires seulement sur les 95 à ce moment-là prisent occasionnellement. Le goût d'essayer me tente et je le fais. J'éternue, encore une fois, et une autre fois. Trouvant cela désagréable, je n'y retourne pas. »

### Les députés

En tant que nouveau page, il se voit attiré aux députés de l'opposition de M. Daniel Johnson. « On me donne les noms de six députés à servir de façon assidue : Antoine Raymond, qui a été mon généraliste (il me fournissait des échantillons de médicaments lorsque j'avais une grippe ou une autre indisposition), Raymond Johnston, Antonio Élie, Alister Darby Sommerville, Maurice Bellemare et Jean-Jacques Bertrand. » Une relation de confiance s'installe rapidement entre le jeune page et les députés qu'il doit servir.

En plus de ses tâches régulières, Eugène n'hésite pas à en faire davantage. Comme par exemple, aller chercher des *life saver* *Wint-o-green* pour Jean-Jacques Bertrand ou sortir pour aller chercher des journaux non disponibles à l'Assemblée. « Moi, quand un député voulait un journal particulier d'Ottawa, j'allais le chercher après le dîner ou après le souper dans une tabagie. Je n'étais pas obligé de faire ça, mais pour moi, c'était une motivation pour aller prendre une marche. Il y a des fois que, pour un journal, ça me donnait 2 \$. C'était de l'argent dans les années soixante. » Un mois après son arrivée à l'Assemblée, Eugène se voit assigner, à la suite du départ d'un collègue, neuf autres

députés pour terminer à la fin de la session de 1962 avec dix-neuf élus. De toute évidence, le petit nouveau n'a pas perdu de temps et a su faire rapidement sa marque.

Deux ans plus tard, Eugène, qui n'a que quatorze ans, remplace le chef des pages absent pour cause de maladie. « Je devais à l'arrivée de l'Orateur en Chambre, pour l'ouverture des travaux, faire claquer une petite palette de bois afin de faire lever les parlementaires. J'avais un trac fou à faire ça, je me prenais souvent les doigts, parfois le bruit était si imperceptible que je tapais des mains un coup sec. Lorsque l'Orateur prenait place, je lui remettais cette palette, il récitait la prière, ensuite je lui donnais l'ordre du jour et la séance commençait. » Cette parenthèse d'une durée d'un mois lui permet d'acquérir l'expérience nécessaire pour aller servir du côté des ministres. On peut dire sans se tromper que c'est fini pour lui l'étiquette de nouveau page. Mais, avant d'en arriver là, il a dû faire ses preuves.

### Première colle

En effet, peu de temps après son entrée en 1962, un événement cocasse illustre bien une des qualités qu'un tout jeune page doit posséder afin de se faire un nom et de gagner le respect des élus : la vivacité d'esprit. Laissons M. Monfette revenir sur cette requête pressante du « vieux lion » de la Mauricie. Un député exigeant mais pour lequel le jeune Eugène avait beaucoup de respect. « Le bouillant Maurice Bellemare me demande de lui trouver le chapitre S. 2 Elisabeth II dans les *Statuts refondus*. J'acquiesce à sa demande, mais je ne sais où aller ni que faire. J'interprète mal le mot *statut* avec la refondue, et me voilà à la recherche d'une statue. En me dirigeant derrière le trône, je vois une série de volumes qui m'éclaire : je vois bien écrit *Statuts refondus* et me voilà finalement à trouver ce que M. Bellemare voulait. Ouf! » Pas étonnant qu'à partir de ce moment-là le député de Champlain ne veuille plus se passer de son protégé. Monsieur Monfette se souvient : « Alors, lui, si j'étais absent, il déprimait. Des fois, j'arrivais le lendemain : Tu n'étais pas là hier, ça va mal quand tu n'es pas là », lui disait le député. Un jour, M. Bellemare n'hésite pas à rasseoir un



M<sup>me</sup> Lise Grondin et  
M. Eugène Monfette dans  
la salle de l'Assemblée  
nationale.  
Photo : Daniel Lessard

député de son équipe qui est irrespectueux envers le jeune page.

### L'école des pages

Eh oui! Il y a déjà eu une école à l'Assemblée nationale. Elle était située au 5<sup>e</sup> étage du parlement, là où se trouve aujourd'hui le centre d'entraînement physique pour les députés. Voici ce que M. Monfette nous a appris : « En septembre 1966, une école des pages est créée dans le but d'obliger tous les pages à fréquenter une école. Plusieurs avaient décroché en cours de route, ce que je n'ai jamais fait, puisque je suivais des cours dans des institutions privées depuis 1962. Mais malgré tout, j'ai dû, moi aussi, fréquenter cette école. Nous avions comme professeur M. Alexandre Prévost et la directrice actuelle du cabinet du président, M<sup>me</sup> Lise Grondin, comme professeur de français et de machine à écrire. Femme dynamique et extraordinaire qui nous a donné de bons cours qui me sont encore utiles

des années plus tard. C'étaient les mêmes matières que dans les écoles normales, de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année. On avait les examens du ministère de l'Éducation. » L'école ferme au début des années 1970. À ce moment-là, l'Assemblée commence à engager des pages d'âge majeur.

### De 1968 à nos jours

À l'automne 1967, Eugène atteint l'âge de 18 ans. Il est donc venu le temps pour lui de rediriger sa carrière. En effet, au moment où il a été embauché en 1961 et jusqu'à la fermeture de l'école des pages, l'Assemblée n'employait que des pages mineurs. Après un court séjour à la Bibliothèque de l'Assemblée, Eugène suit les conseils qu'on lui donne « entrer au gouvernement ». Il obtient finalement un poste d'agent de bureau à la Direction de la comptabilité après avoir réussi un concours. Lorsqu'il commence son nouvel emploi, Eugène a le même souci que lorsqu'il

était page : servir les députés et l'institution au meilleur de ses connaissances. « J'ai quand même continué à servir les députés, mais autrement. À la comptabilité, je m'occupais de leurs frais de voyage, des avances de frais de voyage. Je m'occupais du paiement des comptes, puis j'ai été le premier à l'Assemblée à obtenir l'escompte sur le paiement des factures. Quand un fournisseur mentionnait 2 % d'escompte si payé avant le quinze du mois, je m'occupais à ce que ce soit fait. Monsieur Breton, qui était directeur de la Comptabilité dans le temps, a bien apprécié ça. » Eugène a toujours été vigilant là-dessus et comme il le dit si bien : « Je me suis toujours considéré comme si j'étais propriétaire, comme si c'était à moi, si je gérais mon propre argent. » Eugène est demeuré à la Direction de la comptabilité pendant sept ans : de février 1968 à mai 1975.

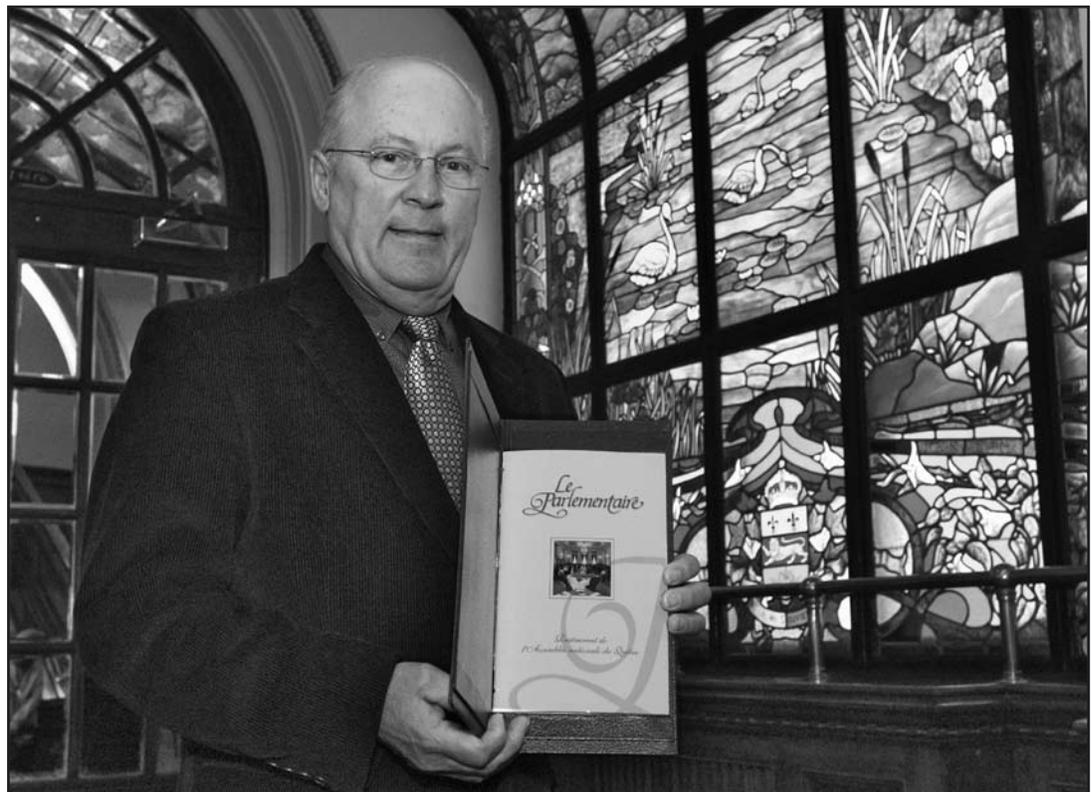
Le 5 mai 1975, il est transféré à la Distribution des documents parlementaires. À son arrivée, tout se fait à la « mitaine » : les commandes, le suivi des abonnements, les expéditions. Tout le boulot était assuré par

une quinzaine de personnes. Aujourd'hui, avec l'informatique, M. Monfette fait le travail seul. Évidemment, l'informatisation simplifie les choses. Ce qui lui fait dire : « Tu sais, on dit souvent aujourd'hui : On faisait tout ça à la main, je ne m'en passerais plus. »

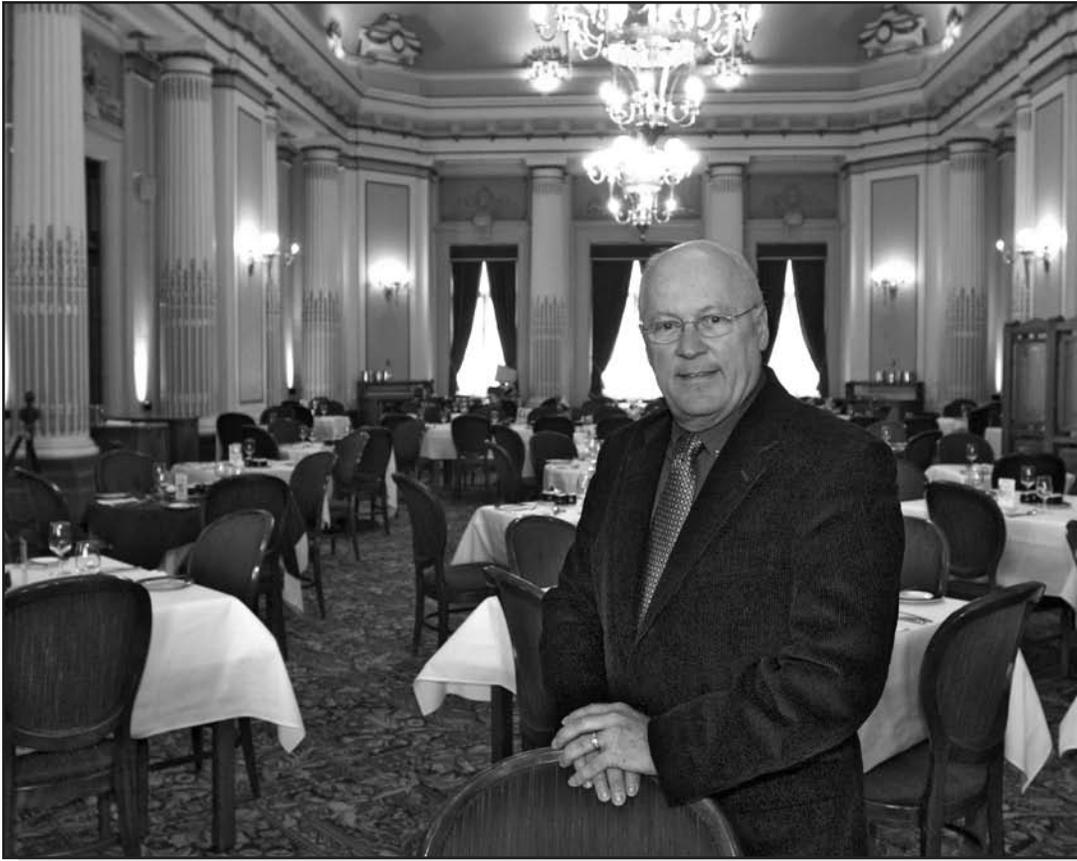
Toujours fidèle au poste malgré la maladie, Eugène ne compte pas prendre sa retraite tout de suite. Son ambition est de se rendre jusqu'à sa 50<sup>e</sup> année. Ce ne serait pas une première dans la fonction publique, mais sûrement à l'Assemblée. Nous souhaitons sincèrement à ce mordu de vélo de garder le rythme et de décrocher le maillot jaune à l'arrivée du tour.

### *Jean-Marie Brochu*

Dynamisme, fidélité et passion sont les mots qui nous viennent à l'esprit lorsqu'on écoute M. Jean-Marie Brochu nous raconter ses 43 années passées à l'Assemblée nationale. Nous n'avons pas à faire de grands efforts pour lui tirer les vers du nez. Une question et voilà les yeux qui s'allument



M. Jean-Marie Brochu  
à l'entrée du restaurant  
*Le Parlementaire*.  
Photo : Daniel Lessard



M. Jean-Marie Brochu dans la salle à dîner du Parlementaire.  
Photo : Daniel Lessard

et la parole qui s'enflamme. Les mots et les souvenirs se suivent et ne tardent pas à défiler avec générosité. Il n'y a qu'à rester attentif, ouvrir grand nos oreilles et nous voilà invités à un voyage des plus intéressants.

#### **L'arrivée à l'Assemblée nationale du Québec**

En pleine session de mai 1964, à l'âge de 25 ans, Jean-Marie Brochu se présente à l'Assemblée nationale afin d'offrir ses services au Café du Parlement comme serveur. On ne peut pas dire que la réponse s'est fait attendre : « Je suis venu rencontrer le maître d'hôtel, M. Huot, et j'ai commencé tout de suite. Ce n'était pas le côté politique qui m'a amené à travailler ici. C'était pour l'ambiance, parce que je connaissais le Château Frontenac qui était aussi un endroit extraordinaire. Je compare toujours la salle à dîner du parlement à la salle de bal du Château Frontenac au point de vue grandeur, architecture. »

Monsieur Brochu se souvient de son premier service au Café du Parlement. Un moment où la discrétion et le professionnalisme sont de mise : « C'était la table réservée aux journalistes, une table de quatorze. Puis le serveur du salon de l'opposition s'est absenté. On m'a demandé d'y faire le service. C'était M. Johnson qui était chef de l'opposition. Alors, je servais les journalistes puis je servais le chef de l'opposition. Ah! on entendait tout, mais on ne comprenait rien. C'était très, très important. » Par la suite, et ce, jusqu'en décembre 1966, en plus des journalistes et des députés de l'opposition, M. Brochu va servir du côté des députés au pouvoir, les libéraux de M. Lesage. L'imminence de l'Exposition universelle est l'occasion de faire des changements à la vocation du Café du Parlement, et pour les patrons, de nommer un nouveau maître d'hôtel. Le choix n'est pas difficile à faire. « J'ai fait le service comme serveur jusqu'en décembre

1966 parce qu'après on m'a demandé d'être maître d'hôtel en prévision d'Expo 67. C'est à partir de ce moment-là que M. Johnson a annoncé que le Café du Parlement serait ouvert au public douze mois par année, contrairement à ce qui existait avant. »

Durant cette année faste de 1967, le port du « tuxedo » est requis tous les jours au Café du Parlement et les gants blancs le sont seulement lors des réceptions protocolaires. Le nouveau maître d'hôtel, bien au fait de la procédure, s'assure qu'elle soit suivie par tout le personnel. « Grâce à notre expérience, on connaissait le protocole. On avait montré aux serveurs et serveuses quoi faire, comment le faire, et tout était écrit. J'écrivais toute la procédure parce que c'étaient des tables de six personnes, un ou une serveuse par table, c'étaient six, sept services, parfois huit, et on ne pouvait pas tout placer sur la table. Les ustensiles étaient gardés dans des buffets, puis les serveuses les apportaient au fur et à mesure. »

Le travail est partagé entre deux maîtres d'hôtel qui ont le même souci de qualité et une expérience complémentaire jugée essentielle pour servir à ce genre d'événement. « J'étais second maître d'hôtel. Je dis second, mais on se partageait le travail. Fernand Giguère avait dix ans de plus que moi, il avait travaillé chez le lieutenant-gouverneur, moi, au Château Frontenac lors de réceptions, entre autres lorsque la reine est venue en 1965. Toutes les réceptions protocolaires avaient lieu au parlement ce qui fait qu'en 1967, on a reçu plus de 50 chefs d'État. C'étaient des beaux moments. Tous les pays représentés à Expo 67 étaient reçus par le premier ministre, et M. Johnson tenait à ce que les réceptions protocolaires aient lieu au parlement. Alors ça, ça a été une expérience incroyable que je ne peux pas oublier. »

### **Les grands de ce monde**

L'année 1967 sera à tout jamais gravée dans la mémoire de M. Brochu. Il a le privilège de voir défiler devant lui tous les grands de ce monde. Il est conscient qu'il vit et qu'il participe à un moment historique. C'est dans la bonne humeur et l'esprit de camaraderie qu'il fait son boulot. Il n'hésite d'ailleurs pas à se dépasser pour offrir un service impeccable

aux invités d'honneur. « On a servi de Gaulle; tous les députés appelaient pour assister à la réception. Puis M. Johnson nous a demandé si on acceptait d'aller servir le général à Saint-Joachim, sur les terres du séminaire, à Petit-Cap. Il a fallu tout apporter, de A à Z, la nourriture, la vaisselle, la verrerie et la coutellerie, sauf les tables et les chaises. Tout devait servir au séminaire de Trois-Rivières le lendemain. Monsieur de Gaulle, par le chemin du Roy, faisait un arrêt au séminaire de Trois-Rivières, avant d'aller à Montréal. On avait à servir le repas du midi. »

Après de Gaulle, c'est au tour des reines, des rois et des maréchaux de bénéficier de la science de M. Brochu et de son équipe : « Il y a eu aussi le roi Baudouin de Belgique, la reine Béatrix du Danemark, le maréchal Tito. On voulait servir du boeuf charolais au maréchal Tito. Et la réception a eu lieu sur les terres d'un M. Lacroix à Beaumont, qui était le frère de M. Louis-Philippe Lacroix, député des Îles-de-la-Madeleine; c'était le seul à Québec qui faisait l'élevage du boeuf charolais. Alors, on avait installé une grosse tente, et le maréchal Tito est arrivé en hélicoptère avec le premier ministre. Il y a eu le roi des rois, Hailé Sélassié, roi d'Éthiopie, en 1967. Il a été le seul à qui on jetait des pétales de rose sur son passage. Le prince Rainier et la princesse Grace sont venus en 1968. C'était vraiment la belle époque. »

### **Le décès de Daniel Johnson**

Le 26 septembre 1968, le Québec est en deuil. Le décès subit de M. Daniel Johnson ébranle et attriste aussi bien la population que le monde politique. Encore une fois, Jean-Marie Brochu se retrouve aux premières loges. En effet, lors de l'exposition de la dépouille du premier ministre au « Salon vert » de l'Assemblée nationale, M. Brochu est en service. « Ça a été le feu roulant toute la fin de semaine : tout se passait au *Parlementaire*, ça servait de salle d'attente, de salle de réception. *Le Parlementaire* avait préparé une boîte à lunch pour chaque personne qui faisait le cortège de Québec à Saint-Pie de Bagot. »

### **L'atmosphère et les conditions de travail**

Monsieur Brochu privilégie une atmosphère de travail où la jovialité et

l'esprit d'équipe sont de mise. Ce qui ne veut pas dire que le boulot ne se fait pas consciencieusement. « On ne calculait pas les heures supplémentaires, on ne regardait pas ça dans le temps, on travaillait, puis les gens étaient heureux. Le midi, on faisait deux services, salle à dîner comble; le soir, c'était sur réservation. C'était agréable, c'était plaisant. »

En 1964, le salaire minimum se situe entre 0,60 \$, 0,65 \$ de l'heure. M. Brochu gagne comme serveur 40 \$ par semaine. Il a droit à une augmentation de 35 \$ lorsqu'il est nommé maître d'hôtel. Ce qui lui fait dire que pour ces années-là, c'était tout de même bien payé. L'horaire se déroule comme suit : « On rentrait le matin à 8 h jusqu'à 15 h environ, lundi, mercredi et vendredi. Les autres jours, c'était jusqu'à 22 h et le samedi matin, de 8 h à midi. Je peux vous dire que je n'ai pas été que maître d'hôtel; parce qu'à partir de 20 h le barman et les cuisiniers quittaient et, en période de session intensive, on nous appelait à 23 h environ pour nous dire qu'ils allaient passer minuit. Il fallait apporter des sandwiches à l'antichambre ou à la Tribune de la presse. C'étaient 50 sandwiches à un endroit, 50 à l'autre, puis le café, et ce qui restait de dessert. J'ai toujours aimé ça rendre service. »

Le samedi, les douze serveurs doivent tous entrer travailler même si le parlement est fermé. Il y a bien quelques conseillers législatifs à servir pour le petit déjeuner, mais le personnel est surtout là pour nettoyer l'argenterie : « Le personnel nettoyait aussi l'argenterie de huit heures à midi, parce que c'était de l'argenterie partout : coutellerie, sucrier, beurrier, sel et poivre, plateaux en argent. Tout le service se faisait sur plat, c'était la mode du temps. C'était à toutes les fins de semaine. »

Monsieur Brochu se remémore : « Au Café du Parlement tout était fourni et payé par le ministère des Travaux publics jusqu'en septembre 1970 où le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche a pris la relève jusqu'en 1973 où M. Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale, a décidé de prendre la relève de la salle à dîner du parlement, et qu'on a changé le nom pour *Le Parlementaire*. »

## Servir auprès de M. Bourassa

En 1972, les patrons de Jean-Marie lui confient un mandat spécial que ce dernier s'empresse d'accepter. De toute façon, comment peut-il refuser de participer, à sa manière, à l'histoire du Québec? La confiance qu'on lui porte l'amène à devenir le serveur attitré du premier ministre. M. Brochu garde de bons souvenirs de ce privilège : « Lorsque M. Bourassa était premier ministre, il avait son bureau au bunker, mais il ne voulait pas coucher à cet endroit. Étant donné qu'au "Salon rouge" il y avait des appartements qui servaient, dans le temps, à l'ancien président du Conseil législatif et qui étaient inoccupés, M. Bourassa les a utilisés. Alors, quand il terminait son bureau au bunker, il traversait au "Salon rouge" pour passer la nuit et c'est moi, tout le temps de son premier mandat, qui a été préposé pour servir M. Bourassa quand il était ici à Québec. À ma connaissance, c'est le seul premier ministre qui a couché au parlement. J'allais servir au petit déjeuner, le midi, le soir, souvent à ses bureaux au bunker, même après les heures normales d'ouverture du *Parlementaire*. Des fois, il était seul, d'autres fois il recevait une ou deux personnes. J'ai même eu l'occasion de servir M. Trudeau. M. Bourassa était un monsieur extraordinaire, gentil, il était toujours de bonne humeur. Il aimait, l'été, aller manger sur la toiture, j'allais le servir là. Il a été le seul à faire ça, aussi. »

## La permanence

Ça fait près de dix ans que M. Brochu est à l'emploi du *Parlementaire* lorsqu'il devient enfin permanent. Après plusieurs promesses non tenues, les employés perdent patience et passent à l'action d'une façon inusitée. Laissons M. Brochu nous raconter : « C'est en 1973 que je suis devenu permanent, quand M. Jean-Noël Lavoie, qui était président de l'Assemblée nationale, a décidé de prendre la relève de la salle à dîner du parlement. Il avait été question d'avoir nos permanences, mais il n'y avait rien de concret. Et puis les employés ont dit: " On fait la grève ". En pleine session, on barre la porte de la salle à dîner. Les seuls permanents étaient le directeur et le premier maître d'hôtel. Je peux vous dire une chose que ça n'a pas pris de temps que le directeur a été demandé au bureau du président.

M. Lavoie a alors accepté de nous donner la permanence, sauf pour les serveuses. Encore aujourd'hui, elles n'ont pas leur permanence, mais elles ont un syndicat. »

### Servir du côté de l'administration

En 1979, après quinze ans sur le plancher du *Parlementaire*, M. Brochu qui a encore et toujours le même désir de mettre son talent et ses connaissances au service de l'institution sent par contre le besoin de relever de nouveaux défis. Il en fait donc part à ses supérieurs : « J'ai exprimé le désir de travailler du côté administratif. Au *Parlementaire*, il n'y avait pas de système d'inventaire, il n'y avait pas de contrôle, il n'y avait rien de ça, et on m'a proposé d'être responsable des achats, des inventaires, j'ai accepté conditionnellement à ce que je puisse revenir à la salle à dîner, comme maître d'hôtel, lors de réceptions. Et c'est ce qui s'est passé jusqu'à temps que je quitte les restaurants. Depuis 1989, je suis au niveau des achats, mais pour toute l'Assemblée nationale. Je fais des achats d'un peu de tout. Ça va de la voiture du président ou du chef de l'opposition jusqu'à... peut-être pas jusqu'aux cure-dents, mais presque. »

### La retraite

Après une carrière aussi bien remplie, la question se pose inévitablement. À quand la retraite? Comme tout le monde, M. Brochu a dû s'arrêter pour y réfléchir. « Alors, la retraite s'en vient. Je suis arrivé au parlement en 1964, j'avais 25 ans, et ça fera, au mois de

mai, 43 ans, ça vous donne mon âge. Je ne voulais pas non plus venir avec une canne ou une " marchette ". Je viens encore travailler avec plaisir, ce sera comme ça jusqu'à la dernière journée. J'ai toujours apprécié venir travailler à l'Assemblée nationale parce que, pour moi, c'est quasiment un privilège. Je l'ai toujours considéré de cette façon-là. C'est sûr que ça va me faire un pincement au coeur, mais les circonstances font qu'il faut tourner la page. Je garderai toujours un souvenir extraordinaire parce que j'ai vécu tellement une belle expérience. » Nous sommes convaincus qu'à partir de mai ce ne sont pas les projets qui manqueront à cet homme dynamique et amateur de chant chorale.

### Conclusion

Évidemment, raconter près de 90 ans de vie professionnelle en quelques phrases nous oblige à faire des choix. Comment rendre compte de l'essentiel sans omettre de faits marquants? Avec la générosité de M. Monfette et de M. Brochu, ce n'était pas la matière qui manquait, mais plutôt l'espace. Nous espérons de tout coeur que ce survol puisse être digne de leur longue et fructueuse carrière. Pour nous, ce fut un plaisir de rencontrer ces nobles représentants de l'Assemblée nationale. C'est connu, nous retenons toujours quelque chose des gens que l'on croise. D'eux, nous garderons le souvenir de deux êtres attachants qui ont toujours été fidèles à leur institution. M. Monfette, M. Brochu, bravo et que la suite des choses soit à la hauteur de vos attentes.

## NOUVELLE EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale présente, à partir de juin 2007, l'exposition *Portraits de l'Histoire : les biographies politiques*. La vie des politiciens et des politiciennes est souvent scrutée à la loupe. Ces hommes et ces femmes qui acceptent d'évoluer sur la scène publique en devenant députés sont souvent promus au rang de personnalités publiques et parfois même de vedettes. Ils deviennent par le fait même des sujets d'étude et de curiosité. Les biographies politiques sont alors des outils privilégiés pour en apprendre davantage sur ceux qui nous dirigent ou influencent la société. Cette exposition met en valeur quelques unes des nombreuses biographies politiques de personnalités québécoises, canadiennes et internationales que contiennent les collections de la Bibliothèque.

# DANIEL ALLAIRE, VECTEUR ENTRE PASSÉ ET AVENIR

---

## Gaston Bernier

Conseiller spécial  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

Monsieur Daniel Allaire profite de la retraite depuis novembre 2006. Il était, depuis six ans, le responsable du Service de la référence. À son arrivée à la Bibliothèque, en 1974, il avait fait partie du même service à titre de référencier. Petit à petit, on lui avait confié des mandats dans le domaine informatique, tant à l'intérieur de la Bibliothèque que pour l'ensemble de l'Assemblée nationale.

La carrière de M. Allaire s'est donc déroulée pour l'essentiel à l'Assemblée. Il a fait un court crochet dans le domaine de l'enseignement au début des années 1970 avant d'entreprendre des études en bibliothéconomie. Son séjour à la Bibliothèque des parlementaires peut se résumer à trois ou quatre intitulés : service au lectorat, informatisation, aménagement et équipement.

Le service aux lecteurs ou aux abonnés est, on le sait, la fonction centrale de tout établissement documentaire. La préoccupation elle-même de cette fonction a été présente dans la pensée du bibliothécaire et dans les missions qui lui ont été confiées pendant trois décennies. Il a agi comme référencier, c'est le *b-a ba* en la matière, pendant plusieurs années, mais il s'est aussi beaucoup préoccupé de diffusion sélective et personnalisée de l'information au profit de la représentation nationale et des employés du secrétariat administratif de l'Assemblée. Il a présidé à l'implantation de la télé référence et au perfectionnement de ses collègues à ce nouveau savoir-faire. Il a dirigé la publication de la quatrième édition des *Sigles en usage au Québec* (1977), il a établi une politique de choix de la documentation et il s'est particulièrement intéressé à la mise à niveau de l'indexation du *Journal des débats* (1987 et 1988). En somme, on peut dire que la préoccupation de faciliter la recherche des lecteurs aura été présente à l'esprit du professionnel tout au cours de son passage à la Bibliothèque.



Source : Collection privée

Monsieur Allaire a toujours été en état de veille à l'égard des « nouvelles technologies ». Aussi en aura-t-il été le héraut au sein de la Bibliothèque et de l'Assemblée nationale. Très tôt, les autorités administratives l'invitèrent à prendre la direction d'un projet-pilote de bureautique pour l'ensemble de l'Assemblée, on lui demanda de collaborer à une étude d'orientation en matière d'informatisation, d'agir à titre de conseiller lors de l'élaboration du plan directeur informatique et de développer des automatismes de liaison avec les serveurs. Ces quelques mandats constituent la pointe d'une préoccupation également permanente de Daniel Allaire : avoir à portée de main les outils contemporains d'information documentaire et, surtout, les mettre à la disposition de l'ensemble du lectorat.

Il est un troisième domaine dans lequel Daniel Allaire aura laissé sa marque : celui de l'aménagement et de l'équipement. Beaucoup d'activités ou de réalisations parsèment ses années de carrière : mise aux normes des locaux, amélioration de l'éclairage, installation du rayonnage mobile, réaménagement de la « microfilmthèque », construction d'une chambre forte (destinée aux ouvrages rares et précieux), mise à niveau ou remplacement des ordinateurs, analyses périodiques des besoins d'espace, etc. De telles fonctions lui permettaient de mettre en valeur son côté

pragmatique et concret, de se servir de son mètre, de faire part de sa connaissance des normes techniques et, peut-être, de jouer le rôle d'un contremaître rentré.

On pourrait facilement poursuivre sur la même lancée et identifier d'autres contributions de M. Allaire. Par exemple, il a consacré beaucoup d'énergie au remplacement inévitable de copies papier de journaux par des microfilms, à l'élaboration d'un système de collecte et de compilation des statistiques des prestations de référence, à un système d'évaluation de l'utilité des périodiques et il a représenté la Bibliothèque, pendant de nombreuses années, auprès du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (ou administratives) et était fort préoccupé par la formation et la transmission des connaissances et du savoir-faire accumulé.

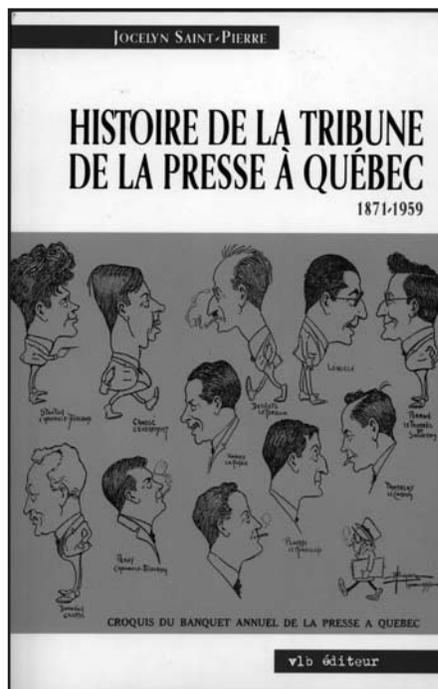
Au-delà de l'apport quotidien ou annuel de Daniel Allaire, on retiendra que, au cours de sa carrière, il est resté au confluent des techniques contemporaines, des préoccupations de service et de la fidélité à la maison. Il a passé le relais de l'informatique, qu'il fut le premier à porter, et celui de la référence, dont il avait hérité de ses prédécesseurs (en particulier de Lorenzo Masson, du soussigné, de Denis Kronstrom et de Jean-Luc Fortin) à la garde montante ou à la relève.

Tous les collègues actuels et passés au sein de la Bibliothèque et au sein de l'Assemblée nationale lui souhaitent une retraite active, passionnée et heureuse, marquée au coin de l'engagement social et culturel, des loisirs gastronomiques et familiaux.

### HISTOIRE DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE À QUÉBEC 1871-1959

La presse et le Parlement constituent deux rouages essentiels du fonctionnement de la démocratie québécoise. Ce livre retrace l'histoire de leurs rapports et de leurs tensions,

depuis la première reconnaissance officielle de la Tribune de la presse en 1871 jusqu'à la mort de Duplessis en 1959. Jocelyn Saint-Pierre y présente l'évolution des techniques de communication et des pratiques journalistiques, en même temps qu'il délimite les grandes périodes de l'histoire politique du Québec. À une époque où chaque parti représenté à l'Assemblée législative pouvait compter sur un ou plusieurs journaux partisans, il montre comment les journalistes ont réussi, malgré tout, à rendre compte objectivement des débats parlementaires. Et il trace un portrait des plus marquants de ceux qui ont exercé cette profession, à nulle autre pareille, de chroniqueur parlementaire, parmi lesquels on retrouve les noms célèbres de Jules Fournier, Olivar Asselin, Damase Potvin, Jean-Charles Harvey, Pierre Laporte...



Jocelyn Saint-Pierre. *Histoire de la Tribune de la presse à Québec, 1871-1959*, Montréal, VLB Éditeur, 2007, 315 p.

# LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

## Bernard Brodeur

Député de la circonscription de Shefford  
Président de la Commission de la culture  
Assemblée nationale du Québec

Le patrimoine religieux du Québec est menacé, notamment, par la baisse de la pratique religieuse, la quasi-absence de relève chez les religieux et par la diminution des revenus des fabriques de paroisses. Des lieux de culte, mais aussi des presbytères, des cimetières et des monastères sont vendus, convertis en de nouvelles vocations et parfois même détruits sans que les populations locales, attachées à ces biens religieux, aient été impliquées dans le processus décisionnel. Dans un contexte où cette tendance ira en s'accroissant et où les mécanismes en place ne semblent plus correspondre aux besoins, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, dans une démarche sans précédent, s'est donné un mandat d'initiative pour trouver des solutions à long terme et a proposé la mise en œuvre de quatre chantiers du patrimoine religieux.

Le 6 juin 2006, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale déposait son rapport sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec. Comportant 33 recommandations

adoptées à l'unanimité de ses membres, ce rapport résulte d'une démarche unique dans l'histoire des commissions parlementaires québécoises effectuée à l'occasion d'un mandat d'initiative<sup>1</sup>.

## Un patrimoine imposant au statut précaire

Le patrimoine religieux du Québec est riche et diversifié. Sa présence, sur l'ensemble du territoire, témoigne de la place prépondérante qu'il occupe dans l'histoire du Québec depuis le début de la colonie jusqu'à l'époque contemporaine où s'est opérée graduellement une laïcisation de la société. Le Québec compte encore aujourd'hui au moins 4000 bâtiments culturels et ensembles institutionnels à vocation religieuse et sociale, dont environ 2800 lieux de culte toutes traditions religieuses confondues. À ce patrimoine bâti s'ajoute une quantité impressionnante de biens mobiliers et d'œuvres d'art tels que des tableaux, sculptures, orfèvrerie, orgues, vitraux, vêtements sacerdotaux ainsi que des milliers



Audition publique de la Commission dans la ville de Saguenay.  
Source : Secrétariat des commissions

Les membres de la Commission visitent la chapelle du couvent des Augustines à Québec.  
Source : Secrétariat des commissions



de mètres linéaires d'archives religieuses. La valeur exceptionnelle de cet héritage et la place particulière qu'il occupe dans l'histoire du Québec transparaissent d'ailleurs dans le nombre de biens à caractère religieux protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels : près de 500 d'entre eux font l'objet d'une protection légale (classement, reconnaissance, citation), ce qui représente un peu plus du tiers de l'ensemble des biens culturels protégés. Outre ce patrimoine bâti, mobilier et archivistique, existe également un patrimoine immatériel, c'est-à-dire l'ensemble des traditions, rituels, connaissances et savoir-faire détenus par les religieux et religieuses.

Ce patrimoine, aussi riche soit-il, est cependant menacé et l'on observe depuis quelques décennies des bâtiments religieux qui sont laissés sans entretien ou encore inoccupés. D'autres ont été vendus, convertis et, dans certains cas, même démolis, et cette tendance ira en s'accroissant. À la base, le problème s'explique notamment par la baisse de la pratique religieuse<sup>2</sup> qui a un impact direct sur les revenus des paroisses, dont plusieurs n'arrivent plus à équilibrer leur budget. Ces dernières ont à leur charge de vastes bâtiments inadaptés à la taille réduite de la communauté de croyants et dont les coûts d'entretien, de rénovation et de

restauration augmentent hors de proportion de leurs revenus. À cette réalité financière s'ajoute une quasi-absence de relève autant chez les prêtres que dans les communautés religieuses. La fusion de paroisses a souvent été la solution avancée pour faire face à ce manque de ressources financières et humaines. Ces fusions ou regroupements de paroisses conduisent généralement à la fermeture, à la vente, à la conversion et parfois même à la démolition de bâtiments religieux dits « excédentaires ». La population, qu'elle soit croyante ou non, manifeste un fort attachement pour ce patrimoine qui occupe souvent une place centrale dans son village ou quartier et désire être informée à l'avance de la fermeture éventuelle de ces bâtiments religieux. Elle souhaite surtout être consultée relativement à d'éventuels projets de conversion ou de démolition.

Les biens mobiliers, les archives et les œuvres d'art religieux sont directement menacés par les fermetures des églises, des presbytères, des couvents et des autres édifices à caractère religieux, et plusieurs pièces de grande valeur ont été détruites ou vendues par le passé. Le peu de connaissance acquise au plan des inventaires des biens mobiliers contribue à cette problématique, puisque ces objets n'ont pas, pour la plupart,

été répertoriés. Enfin, l'âge moyen des membres des différentes communautés religieuses atteint 80 ans, ce qui illustre l'urgence de procéder à des enquêtes sur le patrimoine immatériel afin de conserver des traces de cette mémoire vivante qui trop souvent s'est transmise de bouche à oreille sans qu'il y ait eu d'écrits.

Ces dernières années, rares sont les députés qui n'ont pas été sollicités ou consultés dans leur propre circonscription relativement à la sauvegarde d'une église menacée de fermeture, à l'entretien déficient d'un bâtiment religieux, à la vente annoncée d'un monastère ou à la restauration coûteuse d'une œuvre d'art religieux. Derrière ces demandes particulières, auxquelles des solutions ponctuelles ou à moyen terme ont été trouvées, se cache toutefois une problématique générale qui requiert plus que des interventions à la pièce. D'où l'adoption, en novembre 2004, de ce mandat d'initiative axé sur la recherche de solutions à long terme.

### **Une démarche sans précédent**

L'adoption de ce mandat par la Commission de la culture a été suivie de la publication d'un document de consultation en juin 2005. Une vaste consultation générale a débuté en septembre de la même année au cours de laquelle la Commission a reçu 120 mémoires et 69 réponses au questionnaire en ligne. Pour la première fois depuis près de vingt ans, une commission parlementaire s'est déplacée dans les villes de Montréal, Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, Rimouski, Trois-Rivières et Québec pour tenir des auditions publiques. Fait inusité dans les pratiques des commissions parlementaires, des répondants au questionnaire en ligne ont aussi été entendus lors d'auditions publiques. Par ses déplacements, la Commission cherchait à informer et à sensibiliser les populations locales à l'importance de leur patrimoine religieux, mais aussi à créer un effet mobilisateur permettant un meilleur dialogue entre les autorités civiles, religieuses, les experts en patrimoine et les citoyens. Les commentaires recueillis tout au long du mandat et l'importante couverture médiatique dont a pu bénéficier la Commission nous portent à croire que ses objectifs ont été atteints.

Des visites d'églises, de monastères et d'un musée ont aussi été effectuées par la Commission. Une délégation de la Commission a également participé, en octobre 2005, à un colloque d'envergure internationale se déroulant à Montréal et intitulé *Quel avenir pour quelles églises?* où une trentaine d'experts et de praticiens sont venus faire état de leur expérience. À la suggestion de plusieurs groupes entendus lors des auditions publiques, une délégation de la Commission a participé, du 5 au 10 février 2006, à une mission d'étude en Belgique et en France, deux pays majoritairement catholiques et francophones qui disposent d'une longue expérience en matière de protection et de mise en valeur de leur patrimoine religieux<sup>3</sup>.

De façon à bien souligner l'importance que la Commission accorde à un meilleur dialogue entre les autorités civiles, religieuses, les experts et les citoyens, celle-ci a procédé au lancement public de son rapport, le 6 juin 2006, en l'église Saint-Roch de Québec, en présence de plus de 200 invités de provenances diverses.

### **Les chantiers du patrimoine religieux**

Au terme de ses démarches, la Commission en arrive de façon unanime à la conclusion qu'il nous faut mettre en oeuvre quatre grands chantiers. Le premier de ces chantiers concerne la connaissance de ce patrimoine, puisqu'on ne peut faire de choix éclairés si l'on ne connaît pas l'objet sur lequel on se prononce. Ainsi, la Commission propose de compléter les inventaires des biens religieux immobiliers, de réaliser des inventaires des biens mobiliers et d'instituer un programme d'enquêtes destiné à faire connaître le patrimoine religieux immatériel. Il est également proposé d'accorder la priorité à l'inventaire des archives religieuses et des orgues et de stimuler la formation et la recherche en cette matière.

Le second chantier se rapporte aux mesures de protection à mettre en place. La Commission propose l'instauration d'un mécanisme d'aliénation des bâtiments religieux et des cimetières d'une durée d'une année, afin d'informer la population de leur vente éventuelle et pour l'impliquer

dans la recherche de nouvelles vocations. Elle recommande également l'adoption de mesures législatives permettant au ministère de la Culture et des Communications d'inscrire des « charges patrimoniales » à des bâtiments religieux, et ce, à titre complémentaire aux mesures de protection inscrites dans la Loi sur les biens culturels. Comme l'adoption de telles mesures est susceptible de prendre un certain temps, la Commission juge qu'un moratoire doit être décrété à partir de la date du dépôt de son rapport jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de façon à suspendre l'aliénation ou la modification des bâtiments religieux et des cimetières.

Le troisième chantier concerne la transmission de ce patrimoine aux générations futures. Ainsi, la Commission propose que des mesures soient adoptées pour soutenir les efforts de mise en valeur du patrimoine religieux pour promouvoir le tourisme religieux et pour sensibiliser les jeunes à ce patrimoine. Elle recommande aussi que soit organisée, sur le modèle des Journées de la culture, une journée nationale du patrimoine religieux.

Enfin, le dernier chantier vise une meilleure gestion de ce patrimoine en consolidant le rôle de coordination du ministère de la Culture et des Communications au sein de l'appareil gouvernemental et en faisant reconnaître des responsabilités locales et régionales en la matière. De même, la Commission propose que la Fondation du patrimoine religieux du Québec soit transformée en un futur conseil du patrimoine religieux et que de nouvelles responsabilités lui soient confiées, notamment en matière d'aide à la conversion, de services-conseils, d'accompagnement et de sensibilisation. La Commission est d'avis qu'il est nécessaire de poursuivre le financement public et

récurrent du nouveau conseil du patrimoine, mais qu'il faut aussi diversifier ses modes de financement par la mise en place d'un fonds d'appariement favorisant la participation financière de l'entreprise privée<sup>4</sup>.

De l'avis de plusieurs, il y a présentement un « momentum » au Québec sur la question de la préservation de ce patrimoine, et les travaux de la Commission ont contribué, conjointement avec d'autres initiatives, à mettre cet enjeu au premier plan. C'est pourquoi les membres de la Commission sont confiants que les différents acteurs concernés par le rapport donneront suite dans les meilleurs délais aux recommandations.

Pour ma part, comme je l'ai notamment mentionné lors du débat de deux heures sur la prise en considération du rapport de la Commission à l'Assemblée nationale en juin dernier, ce mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec a certainement été la plus belle expérience parlementaire que j'aie vécue depuis mon élection comme député de Shefford en 1994. Comme élu, il est relativement rare de pouvoir accomplir un tel travail, en collaboration avec les collègues tant du parti ministériel que de l'opposition officielle, dans un climat aussi serein et sans partisanerie politique. Ce fut une tâche ardue, avec nos maintes réunions, mais combien passionnante. Je suis particulièrement heureux que la Commission de la culture ait réussi à déposer un rapport unanime, avec des recommandations réalistes, dont l'accueil dans la population a été positif comme nous avons pu le constater lors de son lancement public, le 6 juin dernier, à l'église Saint-Roch de Québec. Ce document devrait changer le cours des choses et contribuer à conserver le patrimoine religieux québécois qui représente une grande richesse artistique, historique et culturelle nationale.

---

1. Les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale peuvent se donner, de leur propre initiative, des mandats sur toute question d'intérêt public dans leur champ de compétence. Il s'agit de mandats distincts de ceux conférés par l'Assemblée et pour lesquels les commissions jouissent de beaucoup plus d'autonomie dans leur accomplissement.

2. La population québécoise comptait 80 % de pratiquants catholiques en 1960, elle n'en compte plus qu'entre 5 % et 10 % aujourd'hui.

3. Le compte rendu de la mission d'étude est disponible en version française sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : [www.assnat.qc.ca/fr/37legislature2/commissions/Cc/Patrimoine-mission-France.pdf](http://www.assnat.qc.ca/fr/37legislature2/commissions/Cc/Patrimoine-mission-France.pdf).

4. La version française du rapport de la Commission est accessible sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec à l'adresse suivante : [www.assnat.qc.ca/fr/37legislature2/commissions/Cc/rapport-patrimoine.pdf](http://www.assnat.qc.ca/fr/37legislature2/commissions/Cc/rapport-patrimoine.pdf). La version anglaise du rapport est disponible sur demande.

# L'APPARITION DE LA LOCUTION « RÉVOLUTION TRANQUILLE », 1<sup>RE</sup> PARTIE

Julie Bélanger  
Paul Poirier

Section des périodiques et des journaux  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le mot « révolution » est employé très tôt dans les médias à la suite de la victoire de M. Lesage et de son équipe aux élections de juin 1960<sup>1</sup>, mais la petite histoire de l'ajout de l'adjectif « tranquille » pour former la locution « Révolution tranquille » demeure encore aujourd'hui nébuleuse.

Messieurs Léon Dion et Dale C. Thomson mentionnent qu'elle serait apparue dans le *Globe and Mail* quelque part au début des années 60, tandis que M. Bona Arsenault désigne le courriériste parlementaire Brian Upton du *Montreal Star*, mais sans préciser de date : bref, les références sont contradictoires et imprécises<sup>2</sup>. On remarque cependant que tous s'accordent pour désigner une source anglophone et que la locution « Révolution tranquille » serait la traduction de « quiet revolution ». Qu'en est-il vraiment?

Dans le magazine *Maclean's* de décembre 1961, la journaliste Anne MacDermot signe un article ayant pour titre « Quebec's working widows join the quiet revolution »<sup>3</sup>. L'emploi de l'expression « quiet revolution » dans cet article laisse sous-entendre que celle-ci n'est pas nouvelle. Pourtant, ni le *Montreal Star*, ni le *Toronto Star*, ni le *Montréal Gazette* pas plus d'ailleurs que le magazine *Saturday night* ne l'utilisent avant cette date. Dans le *Globe and Mail*, c'est bien plus tard, soit en février 1963, toujours sous la plume de M<sup>me</sup> MacDermot, qu'apparaît pour la première fois cette locution pour dépeindre la situation au Québec<sup>4</sup>.

THE TIMES, TUESDAY,  
AUGUST 22, 1848.

**MONEY-MARKET AND CITY INTELLIGENCE.**

Monday Evening.

The badness of the weather again caused the English funds to open at a decline, from which, however, a slight recovery took place during the day. The first quotation of Consols was 85½ to ¾ for money, and they closed at 85½ to 86. For the 7th of September the last price was 86. Bank Stock closed 196 to 198; Reduced Three per Cents, 86 to ½; Three-and-a-Quarter per Cents, 86½ to ¾; India Stock, 238 to 241; India Bonds, 22s. to 26s. premium; and Exchequer-bills, March, 28s. to 32s., June, 22s. to 26s. premium.

The foreign market did not experience any material alteration this afternoon. The transactions officially reported were Brazilian, at 71½ and 72; Danish, at 69; Mexican, for the account, at 16½; Portuguese Five per Cents, at 66; the Four per Cents, at 18½; Russian, at 100 and 101; Spanish Five per Cents, at 12; the Three per Cents, for the account, at 22½ and ¼; Dutch Two-and-a-Half per Cents, at 44½; and the Four per Cent. Certificates, at 71 and 70.

In the corn-market this morning there was a rise of 3s. from the rates of Monday last.

There was a fresh speculative movement in rice, owing to the state of the corn-market, and several parcels changed hands at an improvement of from 3d. to 6d. per cwt.

Gold from St. Petersburg, on account of the Russian Government, was brought this morning by the Camilla to the amount of 220,000l. The Rob Roy, which will be due at Hull during the week, is expected to bring a further sum of 170,000l.

The advices from Hamburg mention, that although the letters dated Tuesday night (the 15th inst.) by the Danish mail steamer contained no particular information, the passengers who had not embarked until the following morning reported that Copenhagen was then in a state of joyful excitement, it being universally understood that the conditions of peace were entirely settled, the masters of two Prussian merchantmen, who were going to Hamburg by the steamer, having been requested to remain at Copenhagen, as their vessels in two or three days would undoubtedly be restored to them. Notwithstanding the blockade, it appears the Dutch steamships belonging to Hamburg had also announced as having a quiet revolution in the government of the city. The morose of the Representative Assembly, the fear that if the moderate party were repulsed the Radicals would succeed in a struggle for concession of a more positive kind, had at once acceded to their claim.

Cette impression de « déjà vu » dans le papier du *Maclean's* nous a intrigués. Nous nous sommes donc attardés à l'utilisation de cette expression dans les médias anglophones. Les archives du *Globe and Mail* indiquent qu'elle fut déjà utilisée six fois entre 1844 et 1960. La recherche dans les archives du *New York Times* et du *Times* de Londres est

## Quebec's working widows join the quiet revolution

By tradition and the Napoleonic Code, there are only three places where a Quebec woman belongs: the kitchen, the nursery, and church on Sunday. Now a handful of enterprising widows are leading them out to compete—mon Dieu!—with businessmen for money. It's the quietest but in some ways the most revolutionary thing that's happening inside the quiet revolution

BY ANNE MACDERMOT

THE TIMES SUPPLEMENT ON PURE FOOD  
TUESDAY SEPTEMBER 20 1960

# TIME IN HAND

*Time for tenderness.  
Time for laughter.  
Time to be together.*

This is her blessing . . . These precious moments are made possible by firms like Nestlé, who work to bring delicious, wholesome, labour-saving foods into the home. Foods in which Mother has complete confidence—foods whose purity is guaranteed. *Nescafé, Nestea and Nesquik* are three landmarks in the quiet revolution against domestic drudgery. Each brings its own gift of time—time in hand for sharing.

plus révélatrice. On y constate que cette locution est courante. Dans le *Times*, elle apparaît une première fois en 1848 pour décrire les événements politiques ayant lieu dans la Ville-État d'Hambourg<sup>5</sup>. Dans le *New York Times*, c'est en 1859 qu'on la voit pour la première fois dans un article ayant pour titre « The New Power in England ».<sup>6</sup> Au total, dans ces deux quotidiens, on retrouve l'expression « quiet revolution » plus de 75 fois entre 1848 et 1960, dont plus de 40 fois uniquement entre les années 1950 et 1960. Elle déborde d'ailleurs le champ politique pour toucher d'autres secteurs, allant de l'industrie au design en passant par la cuisine.

1. « Liberal Party victory in Quebec election has characteristics of a revolution », *Globe and Mail*, June 24, 1960, p. 1; « Une révolution secoue le Québec », *L'Action catholique*, 18 juillet 1960, p. 4.

2. Léon Dion, *La prochaine révolution*, Ottawa, Leméac, 1973, p. 11; Bona Arsenaault, *Souvenirs et Confidences*, Ottawa, Leméac, 1983, p. 114; Dale C. Thompson, *Jean Lesage and the quiet revolution*, Toronto, Macmillan of Canada, 1984, p. 93.

3. *Maclean's*, December 2, 1961, p. 28.

4. « Paradox in law confront woman minister », *Globe and Mail*, February 21, 1963, p. 15.

L'ACTION CATHOLIQUE, QUEBEC, LUNDI 18 JUILLET 1960 PAGE 4

## Une révolution secoue le Québec

On la retrouve même dans la publicité, dont celle de Nestlé dans le *Times* en 1960<sup>7</sup>. On le constate, la locution « quiet revolution » n'est pas une création originale conçue pour dépeindre la situation du Québec au début des années 60.

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé la première apparition écrite de cette expression, à la suite de l'élection du Parti libéral de M. Lesage, dans le *Ottawa Citizen* en novembre 1961. Dans un article non signé, l'auteur décrit une causerie ayant lieu à Ottawa, dont le thème est « The Quebec revolution », dont voici l'extrait : « The panelists did not dwell on the separatist movement, but painted a broad picture of the " quiet " revolution that is going on in Québec »<sup>8</sup>. Cependant, on présume que le texte de M<sup>me</sup> MacDermot paru dans le *Maclean's* a été écrit avant la parution de cet article.

Donc, aux questions : Qui a été le premier à utiliser cette locution pour décrire les changements au Québec?, À quelle date? et Dans quelle publication?, le choix reste ouvert, mais à la suite de cette recherche, la réponse semble avoir un peu perdu de son importance historique.

Voilà pour l'expression « quiet revolution », mais qu'en est-il de sa traduction en « Révolution tranquille »? La suite dans la prochaine parution du *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*.

5. « A quiet revolution is announced as having taken place in the government of the city », *Times*, August 22, 1848, p. 6.

6. « The composition of the Palmerston Ministry is more than a phenomenon. It is the lowering of the floodgates, and the beginning of a quiet revolution », *New York Times*, July 18, 1859, p. 4.

7. « Nescafé, Nestea and Nesquik are three landmarks in the quiet revolution against domestic drudgery », *Times, Supplement on pure food*, September 20, 1960, p. v.

8. « Chaput stand said sum of Quebec discontent », *Ottawa Citizen*, November 23, 1961, p. 7.

# LES ACHATS DE LA DOCUMENTATION À TRAVERS LES ANS

---

## Gaston Bernier

Conseiller spécial  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

Les observateurs des réalités documentaires font deux observations qui semblent contradictoires quand ils cherchent à présenter l'évolution qu'a connue et que connaît le milieu documentaire. Les uns se hasardent à affirmer que le monde de la documentation est marqué par la stabilité et la permanence des fonctions, des rôles et des objectifs. D'autres semblent faire fond sur des façons de faire changeantes, sur des techniques « nouvelles » qui se renouvellent de décennie en décennie ou même d'année en année.

S'agissant des acquisitions ou de l'achat de la documentation, celui qui retient les vues d'ensemble observera que la Bibliothèque n'a eu de cesse de se procurer des documents afin de répondre aux besoins de son lectorat. Mais on peut utiliser un autre prisme et s'en tenir aux multiples façons de faire qui se sont succédé en la matière.

Au cours du dernier demi-siècle, la Bibliothèque du Parlement québécois, à l'égal des autres bibliothèques, a fait ses achats de livres par l'intermédiaire de quelques librairies et a placé ses abonnements aux périodiques ou aux journaux chez des agents spécialisés. Mais les méthodes utilisées entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 21<sup>e</sup> sont diversifiées et nombreuses. Les autorités législatives ont envoyé des missions à l'étranger, ont acheté des bibliothèques privées, ont profité d'héritages administratifs et du dépôt légal ou de mécanismes similaires, ont établi des programmes d'échange et ont accueilli des dons spontanés. Ces pratiques sont retenues ici à l'exclusion d'autres qui ont eu et qui ont toujours cours.

### Missions à l'étranger

La technique la plus osée d'achat de livres, d'un point de vue contemporain, est l'envoi de missions en Europe. Elle fut utilisée au 19<sup>e</sup> siècle à au moins six reprises. La formule apparaît déjà à titre expérimental



Georges-Émile Marquis. Source : archives familiales

en 1835. Cette année-là, Georges-Barthélemi Faribault, fonctionnaire de l'Assemblée et chargé de la composition d'une collection nationale, confie à John Neilson, éditeur de la *Gazette de Québec*, lequel s'embarque pour l'Angleterre, d'acheter certains livres<sup>1</sup> et à l'abbé Jean Holmes, du Séminaire de Québec, de faire de même pour les manuels scolaires<sup>2</sup>. Mais Faribault lui-même, seize ans plus tard, après l'incendie du parlement sis à Montréal, sera appelé à traverser l'Atlantique<sup>3</sup>. On lui accordera des crédits de 4400 livres et il sera à Londres et à Paris du début d'octobre 1851 à juillet 1852<sup>4</sup>. Le bibliothécaire constata, à la suite de la mission, que « Les acquisitions [...] ont matériellement augmenté la collection, tant en nombre qu'en valeur »<sup>5</sup>.

Malheureusement, les livres et les cartes regroupés furent en grande partie victimes d'un deuxième incendie, celui du 1<sup>er</sup> février 1854. Après ce nouveau coup du sort, les parlementaires délèguèrent Alpheus Todd, bibliothécaire depuis 1850, à entreprendre une mission à son tour. Il revint à Québec en janvier 1856 avec plus de

17 000 volumes achetés ou obtenus à titre gracieux<sup>6</sup>. À la même époque, on demande à John Langton, vérificateur général, et à P.H. Moore, conseiller législatif, de se rendre aux États-Unis et d'y proposer des échanges de documents<sup>7</sup>. Une dernière mission officielle fut confiée au journaliste Arthur Dansereau après l'incendie de 1883. Elle donna lieu à des débats acrimonieux à l'Assemblée<sup>8</sup>. Au total, la Bibliothèque reçut 4700 volumes grâce aux démarches de l'agent<sup>9</sup>.

Les missions à l'étranger en vue de l'acquisition de la documentation s'expliquent par le contexte de l'époque : modicité des réseaux de distribution, difficulté du repérage et lenteur des communications. Elles n'étaient pas le monopole de l'État : le secteur privé utilisait aussi ce mécanisme<sup>10</sup>, lequel semble être tombé en désuétude par la suite.

#### **Achat de collections privées**

Une deuxième méthode d'enrichissement de la Bibliothèque des parlementaires, à peine moins flamboyante que les missions documentaires, fut l'achat global ou partiel de bibliothèques privées. Étienne Parent, en 1834 déjà, alors qu'il en était directeur, pensa à la formule comme moyen économique d'enrichir les collections<sup>11</sup>. Et de fait, l'Assemblée ou le Parlement achetèrent beaucoup de bibliothèques privées au cours des ans, de celle du banquier John Fleming<sup>12</sup> en 1843 à celle de Georges-Émile Marquis, le dixième bibliothécaire, en 1953.

Dans le premier cas, on acheta 346 volumes choisis<sup>13</sup> et dans le second, 1112 volumes<sup>14</sup> dont 390 furent réservés à la bibliothèque de Hull. Entre ces dates extrêmes, on acheta la bibliothèque du juge John Fletcher (1845), celles du docteur Edward Baily O'Callaghan (1883), du juge Antoine Polette (1888), du naturaliste Léon Provancher (1893) et celle de l'ex-chef de l'État Théodore Robitaille (1897). Sans oublier la plus célèbre de toutes : celle de P.-J.-O. Chauveau, acquise en 1892 et classée bien national en 2003<sup>15</sup>.

En 1941, on acheta une collection de 593 brochures, dite « collection Choquette »<sup>16</sup>. Les archives gardent la trace d'une « bibliothèque Després » dont on aurait

acheté une partie en 1946<sup>17</sup> et d'albums acquis, sans doute au début des années 1940, du notaire Cyrille Tessier<sup>18</sup>.

Comme les missions envoyées à l'étranger, l'achat de bibliothèques privées en totalité ou en partie constituait un moyen de pallier la faiblesse des systèmes de distribution. On notera que quatre achats ont eu lieu dans la décennie qui a suivi l'incendie de 1883 et qu'on voulait alors regarnir les rayons de la Bibliothèque. De nos jours, une telle pratique est de plus en plus rare. Les propriétaires de riches collections peinent à trouver des établissements intéressés à s'en porter acquéreurs même à titre gracieux.

#### **Héritages administratifs**

La Bibliothèque parlementaire québécoise a profité de sa proximité avec la fonction publique pour ajouter une corde à son arc et diversifier ses propres collections. La technique des fusions et annexions est expérimentée une première fois en 1842 au moment où les livres jusque-là propriété de la Législature du Haut-Canada sont répartis entre les bibliothèques du Conseil législatif et de l'Assemblée du Canada-Uni<sup>19</sup>. Un quart de siècle plus tard, la représentation nationale fit des pieds et des mains pour que la collection composée par P.-J.-O. Chauveau au département de l'Instruction publique soit intégrée à celle du Parlement, et la chose fut faite en 1875<sup>20</sup>.

Un second transfert fut réalisé en 1913 et la liste des volumes fait 80 pages dans le rapport annuel du bibliothécaire<sup>21</sup>. Au début des années 1980, le Centre de documentation du ministère des Communications se défaussa de 8000 dossiers de coupures de journaux<sup>22</sup> et la Bibliothèque de l'Assemblée prit la relève. D'une manière beaucoup plus informelle, les locaux de la Bibliothèque servirent pendant de nombreuses années d'entrepôts aux publications des ministères logés à proximité et les périodiques élagués dans nombre de services de l'Administration étaient adressés à la Bibliothèque.

#### **Dépôt administratif**

Une quatrième façon d'enrichir la Bibliothèque des parlementaires fut, au cours

des ans, de faire fond sur le versement fait par des services de l'État. Au 19<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque recevait les livres en vertu de la loi relative à la propriété littéraire et des listes en sont publiées dans les rapports du bibliothécaire. Ce privilège passa à la bibliothèque du Parlement fédéral à partir de 1867 et jusqu'à la mise sur pied de la Bibliothèque nationale du Canada. Au Québec, un mécanisme semblable mais beaucoup plus informel exista en lien avec le Secrétariat de la province. Le département de l'Instruction publique puis le Secrétariat acheminèrent, à partir de 1910 ou 1915, deux exemplaires des livres de récompense destinés aux écoles<sup>23</sup>.

Cependant, en 1943, Jean Bruchési, premier haut fonctionnaire du Secrétariat de la province, laissait savoir au directeur de la Bibliothèque qu'aucune obligation ne liait son ministère à cet égard<sup>24</sup>. Mais, en 1951, le Secrétariat du gouvernement fit encore don de 122 volumes<sup>25</sup> et Jean-Charles Bonenfant écrivait, dans le rapport daté du 22 novembre 1960 : « Nous recevons aussi des livres canadiens du Secrétariat... » Un nouveau mécanisme, plus officiel celui-là, fut établi en 1982 dans le sillage de la loi d'accès à l'information gouvernementale : on inséra dans la Loi sur l'Assemblée nationale un article imposant aux organismes publics d'acheminer deux exemplaires de leurs publications à la Bibliothèque. Une décennie plus tard, une entente interne cette fois prévoyait que le Secrétariat des commissions ferait parvenir automatiquement un exemplaire des mémoires présentés aux commissions après leur étude et qu'ils seraient mis sur-le-champ à la disposition des lecteurs.

## Échanges

Une formule supplémentaire d'enrichissement des collections de la Bibliothèque, pratiquée actuellement sous une forme pour le moins renouvelée, est l'échange de publications officielles des États. On sait l'importance de ces publications pour les parlementaires et pour l'Administration. Aussi n'est-il pas surprenant de voir, au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les autorités entreprendre des démarches afin que celles des pays et des entités politiques les plus importants soient adressées à la Bibliothèque.

En 1851, le bibliothécaire note la réception d'ouvrages « légaux, parlementaires et autres » du Congrès américain, des États du Vermont et de New York et de l'Île-du-Prince-Édouard, et l'envoi, en contrepartie, de publications locales<sup>26</sup>. On adopta quelques années plus tard, à la suite de la mission du conseiller législatif Moore, une résolution prévoyant qu'un nombre suffisant d'exemplaires des rapports de l'Administration soit acheminé au bibliothécaire afin qu'il puisse les expédier aux bibliothèques échangistes<sup>27</sup>.

À la suite de la Confédération, les publications de l'État fédéral américain furent dirigées vers Ottawa et il fallut attendre 35 ans avant la signature d'une nouvelle entente Québec-Washington. Ernest Myrand, directeur de 1912 à 1921, décrivit après coup l'initiative de son prédécesseur auprès des gouvernements argentin, brésilien, chilien et états-unien, la visite dans la capitale américaine du président (ou Orateur) Évariste LeBlanc et sa rencontre avec le major francophone Edmond Mallet, alors superintendant des Affaires indiennes, lequel mit son habileté au service des besoins documentaires québécois<sup>28</sup>. Toujours est-il qu'en 1901 le gouvernement américain par l'intermédiaire du Smithsonian Institute fit don au Québec des Washington Papers publiés entre 1869 et 1901, soit 2550 volumes et 3650 brochures<sup>29</sup>.

On sait, grâce aux archives de l'Assemblée nationale, que le même type d'échange liait la Bibliothèque à d'autres pays, États ou provinces : Nébraska<sup>30</sup>, Minnesota<sup>31</sup>, Manitoba<sup>32</sup>, peut-être Californie<sup>33</sup>. Au début du 21<sup>e</sup> siècle, on peut considérer que de tels programmes ont vécu, mais ils étaient encore fort importants une décennie plus tôt<sup>34</sup>. La diffusion numérique et la mise à disposition électronique permettent de faire mieux et plus rapidement. Même les programmes limités aux publications parlementaires ont été ajustés aux nouvelles réalités techniques<sup>35</sup>. Bref, ni les assemblées ni les gouvernements n'expédient encore leurs publications imprimées à leurs homologues.

## Dons occasionnels

La Bibliothèque de la représentation nationale a également compté sur les

dons spontanés de nombreuses personnes et sur d'importants dons « unilatéraux » d'autres pays, pourrait-on dire. La France, par exemple, en a souvent fait de notables jusqu'en 1950<sup>36</sup> et même par la suite<sup>37</sup>. Mais de nombreux citoyens ont fait comme les autorités politiques. Les archives de l'institution en conservent de nombreuses traces. Des hommes politiques ont donné des volumes parfois rares et précieux à leur bibliothèque.

En 1843, B. H. Foley (Niagara) offrit le procès-verbal de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada pour l'année 1821 que l'on ne possédait pas<sup>38</sup>. En 1890, le bibliothécaire reçut *Histoire de Bayard*, un livre à court tirage, qu'on juge « superbe », de la part d'un membre fondateur de l'Alliance française<sup>39</sup>. En 1922, ce fut *Minutes de notaires*, deux volumes de généalogie des familles de la Saintonge et de l'Aunis offerts par Charles Dangibeaud, un notaire de Saintes, par l'intermédiaire du conseiller législatif Pérodeau<sup>40</sup>.

Lors de la dernière année du 20<sup>e</sup> siècle, et également en 2005, des descendants du premier ministre Chauveau confièrent à la Bibliothèque sept volumes qui lui avaient appartenu et qui ont rejoint depuis la collection formée au cours du 19<sup>e</sup> siècle. En somme, l'histoire est remplie de tels versements. Il en fut par ailleurs de plus marquants. Ainsi, un député fédéral, Rodolphe Lemieux, transmet à la Bibliothèque, en 1920, « la collection complète de cartes, mémoires, plans, notes et autres documents ayant appartenu à feu Sir Louis Jetté [...] ès-qualité de Commissaire impérial, relatif à l'arbitrage de l'Alaska »<sup>41</sup>.

Durant la Deuxième Guerre, Elzébert Pouliot, notaire au ministère des Terres et Forêts, fit don de sa bibliothèque professionnelle, dirait-on aujourd'hui. Elle comptait au-delà de 800 volumes<sup>42</sup>. On pourrait facilement multiplier les exemples, d'autant plus que les rapports annuels des conservateurs en font très souvent mention.

## Conclusion

Ce rapide tour d'horizon illustre la grande diversité des moyens mis en branle pour étoffer la Bibliothèque des parlementaires élus ou nommés depuis 1792 ou, mieux, 1802. Et encore pourrait-on s'arrêter à d'autres canaux ou à d'autres sources : le dépôt des publications d'organismes internationaux gouvernementaux (Nations unies, Unesco, Bureau international du travail), l'achat de volumes auprès de particuliers, les acquisitions faites à l'occasion d'encans, les échanges de doubles entre établissements documentaires et, cela va de soi, les commandes placées chez les éditeurs ou chez les libraires. En somme, on pourrait poursuivre l'exploration.

On notera aussi qu'on pourrait utiliser un prisme différent : celui des dons *ad extra*. En parallèle avec les efforts mis à la composition d'une collection à jour et adaptée à des besoins en évolution constante, la Bibliothèque a prêté ou donné des livres à d'autres bibliothèques de l'État (par exemple à la Bibliothèque nationale ou à des bibliothèques ministérielles), à des bibliothèques universitaires ou collégiales et même à des bibliothèques de lecture publique.

1. Gilles Gallichan, « Georges-Barthélemi Faribault et le Catalogue... », dans *L'Histoire de la culture et de l'imprimé*, hommage à Claude Galarneau, sous la dir. de Yvan Lamonde et Gilles Gallichan, Québec, PUL, 1996, p. 212.  
2. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada 1791-1849*, Québec, Septentrion, 1991, p. 339.  
3. *Ibid.*, p. 219; *Journaux de l'Assemblée*, vol. 10, 1851, p. 212.  
4. « Rapport de M. Faribault », dans *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1952-1953, p. 481-487.  
5. Rapport annuel 1852-1953, dans *Journaux...*, 1852-1853, p. 12.  
6. Rapport annuel 1855, dans *Journaux...*, 1856, p. 9-22.  
7. *Journaux...*, 1856 (16 mai), p. 524-525.  
8. *Débats...*, 1884 (3 juin), p. 1572-1573.  
9. Rapport annuel du bibliothécaire, 1885-1886, dans *Journaux...*, 1886, p. 11.

10. Augustin Germain, dont la famille était mêlée au commerce du livre, fit un voyage à Paris en 1826 et rapporta 43 malles de livres, Réjean Lemoyne, dans *L'Histoire de la culture et de l'imprimé...*, p. 171.  
11. Rapport du bibliothécaire, 1833, *Journaux...*, 1834, annexe C.  
12. Mort en 1832. Dès ce moment semble-t-il, « Étienne Parent avait manifesté son intérêt pour cette belle collection privée », Gilles Gallichan, *Livre et politique...*, p. 339.  
13. *Journaux...*, 1843, app. C.  
14. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Jean-Charles Bonenfant, dossier 1.2.1.  
15. Martin Pelletier, «...La collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau... », *Bulletin de la Bibliothèque...*, vol. 35, n° 4, octobre 2006, p. 25-30.  
16. Liste des livres acquis par achat et dons, 1941.

17. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Georges-Émile Marquis, dossier 4.1.  
 18. « ... fonds acheté il y a environ un quart de siècle... ». Lettre de Jean-Charles Bonenfant à Bernard Weilbrenner, 1<sup>er</sup> juin 1966, Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Bonenfant, dossier 1.3.  
 19. *Journaux...*, 1842, app. B (point 8).  
 20. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*, Montréal, Léméac, 2003, p. 179-180.  
 21. Rapport du bibliothécaire, novembre 1913 à décembre 1914, app. n° 1.  
 22. Rapport du bibliothécaire, 1980, p. 11.  
 23. Lettre de G.-É. Marquis à Jean Bruchési, datée du 17 mai 1940, Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 2.7.  
 24. Lettre de Jean Bruchési adressée à G.-É. Marquis, datée du 20 janvier 1943, Archives..., Fonds Marquis, dossier 3.3.  
 25. Rapport du bibliothécaire, 1951 (daté du 19 janvier 1952).  
 26. *Debates...*, 1851, p. 1555.  
 27. *Journaux...*, 1857 (12 mai), p. 387.  
 28. Rapport annuel 1918-1919, p. 10-11. On trouve les éléments essentiels de l'entente dans une correspondance datée du 22 octobre 1935 adressée à T.-D. Bouchard par le sous-secrétaire de la province et à laquelle est annexée une lettre de James B. Childs de la Bibliothèque du Congrès, Fonds Marquis, dossier 1.9.  
 29. Rapport annuel des bibliothécaires conjoints, 1901-1902, dans *Débats...*, 1902 (14 février), p. 9.  
 30. Lettre datée du 18 janvier 1935 adressée à Marquis, Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis,

dossier 1.6.  
 31. *Ibid.*, dossier 1.9. Lettre non datée adressée au « State Librarian » du Québec par Josephine Norval, Assistant State Librarian, autre lettre datée du 11 octobre 1944 (dossier 3.6) adressée à Marquis et signée J. Norval.  
 32. *Ibid.*, dossier 2.1. Lettre de Marquis datée du 29 octobre 1938 au Provincial Librarian du Manitoba.  
 33. *Ibid.*, dossier 3.9. Neil Harlow de l'Université de Californie écrit au Provincial Librarian le 22 octobre 1945 et lui fait part de son intérêt à échanger publications de l'État contre celles du Québec.  
 34. *Bulletin de la Bibliothèque...*, vol. 29, n°s 1-2, mars 2000, p. 23 (note 8). La Bibliothèque aurait reçu en 1991-1992 au-delà de 16 400 documents à titre d'échange.  
 35. « L'échange de publications parlementaires », *Bulletin de la Bibliothèque...*, vol. 29, n°s 1-2, mars 2000, p. 3-5, 23.  
 36. Voir « Dons de la France à l'Assemblée, 1848-1870 », *Bulletin...*, vol. 35, n°s 3-4, octobre 2006, p. 31-33.  
 37. « ... quelques volumes d'histoire et science politique... par l'entremise de son consul à Québec... », Rapport annuel 1953, daté du 4 février 1954, p. 2.  
 38. *Journaux...*, 1843, app. 3.  
 39. Rapport annuel, 1890, dans *Débats du Conseil législatif*, 1890 (18 novembre), p. 65.  
 40. Rapport du bibliothécaire, 1922.  
 41. *Ibid.*, 1920-1921, p. 4; également 1921, p. 8. Joseph Desjardins présentera le fonds d'une manière plus détaillée dans son rapport annuel de 1924 daté du 18 mars 1925.  
 42. Lettre de G.-É. Marquis à Marie-Louise Pouliot datée du 14 octobre 1943, Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 3.5.

## PIERRE DUGUA DE MONS

Dans notre article sur Pierre Dugua de Mons dans le *Bulletin de la Bibliothèque* d'avril 2006, nous avons parlé des vitraux de l'escalier d'honneur et de la salle des drapeaux conçus par Joseph Bernard, qui travaillait alors chez Gauthier et Frères de Québec, verrières réalisées fin 1919, début 1920. L'auteur s'inspire du vitrail du Musée de la

marine, à Honfleur, situé dans l'église Saint-Étienne. Ce vitrail illustre le départ de Champlain et son arrivée en Nouvelle-

France, réalisé vers 1899 à la demande de la Société du

Vieux Honfleur. L'œuvre française a été exécutée à l'atelier

de Félix Gaudin sur une proposition de Léon Leclerc, peintre et conservateur du musée du Vieux Honfleur.

Nous écrivions : « On peut penser que Bernard a eu accès aux travaux de Leclerc. » À la suite d'une récente

découverte de nos collègues de la Bibliothèque, dans *L'Album souvenir* des fêtes de 1908, nous avons constaté

que cette œuvre a été reproduite en noir et blanc. Au bas de la reproduction, on peut lire : « Cartons par R.

Freida et Léon Leclerc. Vitrail par F. Gaudin 1904. Musée du Vieux Honfleur<sup>1</sup>. » Bernard a pu réaliser son dessin

à partir de ce carton qui a probablement servi pour la réalisation de l'œuvre de Leclerc.



1. À tous les Canadiens français. *Album-souvenir du III<sup>e</sup> centenaire de Québec, 1608-1908*, publié par M. l'abbé Alb. Dion, de l'Université Laval, sous le patronage du Comité exécutif des fêtes, Québec, 1908, p. 8.

# GEORGES-ÉMILE LAPALME SOUFFLE SUR « LE VENT DE L'OUBLI : MON TEMPS... CELUI DE DUPLESSIS »<sup>1</sup>

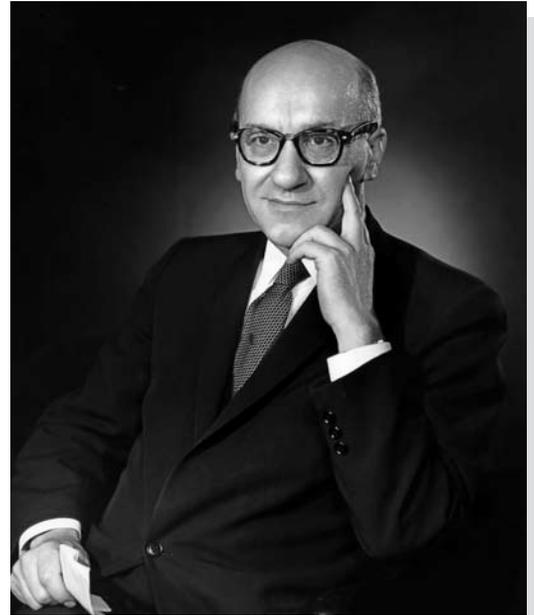
Gilles Lesage<sup>2</sup>

« Mon temps... celui de Duplessis », confie Georges-Émile Lapalme dans *Le vent de l'oubli*, le deuxième de ses trois livres de mémoires; il porte sur la difficile décennie 1950, ses dix terribles années d'opposition à Duplessis et à l'Union nationale. Féru de la grande littérature française, cultivé, ami de Malraux, Lapalme avait le don de la formule qui accroche, jusque dans ses titres et les exergues qui émaillent ses propos. Et la douce référence du titre au chef-d'oeuvre de Marcel Proust.

À preuve, les trois titres de ses volumes, publiés par Leméac, qui font au total plus de 900 pages denses. *Le bruit des choses réveillées* (1969), avec un exergue initial de Verlaine : « Le bruit des choses réveillées/ Se marie aux brouillards légers/ Que les herbes et les feuillées/ Ont subitement dégagees. » *Le vent de l'oubli* (1970), avec une citation de Maurice Barrès : « La vie est une brutale. Nul n'est contraint de se donner à la politique active, mais celui qui s'en mêle ne crée pas les circonstances; on n'atteint un but qu'en subissant les conditions du terrain à parcourir. » *Le paradis du pouvoir* (1973), avec un exergue initial de Lamartine : « Il faut du temps pour être compris à distance. L'homme politique est comme celui qui parle de loin à un autre homme : il y a des minutes qu'on lui a parlé avant que l'autre ait entendu; il faut du temps au son et plus encore à la Pensée. »

Entreprise rare, remarquable, émouvante, que celle de ces mémoires politiques, sans fard, réalistes, teintés d'humour, d'ironie et même d'amertume mal contenue. Il y avait de quoi, d'ailleurs, comme le démontre éloquemment *Le vent de l'oubli*, et pas seulement envers Duplessis, tout au long de la décennie qui nous préoccupe ici.

Pour en rendre compte, si faiblement que ce soit, pigeons ici et là dans ce tome 2 d'une odyssée épique et périlleuse. Lapalme raconte son humiliante décennie 1950, ingrate et frustrante :



Georges-Émile Lapalme. Source : collection Assemblée nationale. Photo : Harvey Majeau, 1960

J'ai eu plus que ma part d'événements à peu près défavorables et ce n'est certainement pas se nourrir de masochisme que de le reconnaître. C'est environ en ce temps cependant que s'est forgé l'outil de ce que l'on a appelé la Révolution tranquille. Ce ne fut pas une époque d'ennuyeuse quiétude entre deux défaites... [...] Ce qui dérangeait certains libéraux huppés et bien nantis, c'était le slogan que j'avais retrouvé étalé en lettres énormes sur les bannières et les panneaux publicitaires qui s'offraient à ma vue à mon retour à Joliette : JUSTICE SOCIALE. Leur crainte, qui devait se changer en opposition, me faisait sourire... [...] en nous enfermant dans nos retranchements, Maurice Duplessis nous a imposé des sorties. Sorties infructueuses tant qu'il fut là, c'est vrai, mais sorties de plus en plus pénétrantes dans le périmètre de la ligne politique. Nous parvenions à donner la main à d'autres par-dessus cette ligne. [...] La justice sociale n'est pas du rapiéçage, c'est une entité. L'Union nationale se gargarisant avec « le rôle supplétif de l'État », je m'éloignais tellement que cela faisait de moi un porte-étendard du socialisme. Or, disait partout Maurice Duplessis, « le socialisme conduit au communisme ». Ainsi s'enrobaient déjà

dans un mot les attaques personnelles futures. [...] La revue *Cité libre* [...] nichait [...] dans quelque abbaye pour hommes seuls s'approuvant les uns les autres et faisant de l'opposition cérébrale [...] et le jour où je manifestai le désir de rencontrer Pierre Elliott Trudeau, j'entendis cette réflexion assez peu reposante : « Ce millionnaire ne comprendra jamais rien à nos bobos de tous les jours. »

### Huit années perdues

En 1952, le Parti libéral du Québec passe de 8 à 22 députés, et Lapalme est défait par Barrette dans Joliette. Il s'exclame : « La province se donne encore quatre années de vie perdue. Ils ont volé votre élection. On m'a dit cela. De Québec, de Montréal, de partout, le même cri nous assaillait : Aux voleurs! »

Aussi défait par Duplessis dans Trois-Rivières, J.-A. Mongrain fulminait contre les libéraux fédéraux :

Un ami qui nous zigouille dans le dos, cela n'a rien de plaisant. S'il y a encore des députés fédéraux qui nous mettent des bois dans les roues lors des prochaines élections provinciales, nous tondrons les cheveux de ces « collaborateurs ». [...] Quand on n'a pas eu Maurice Duplessis en face de soi, on n'a pas le droit de parler de ceux qui l'ont vainement assailli : telle était notre réponse aux censeurs de notre attitude. S'ils avaient été à notre place, ils auraient tous passé sous le couperet; les plus tonitruants et les plus suffisants qui se gargarisaient de mots et se permettaient de pontifier bien au chaud et loin de la fusillade, ne se seraient probablement jamais levés une seconde fois en Chambre après une algarade de Duplessis. La force numérique seule aurait suffi à les faire taire... [...] Excepté nous, et J.-A. Mongrain (au Comité des bills publics, à titre de maire), tous ceux qui se trouvaient devant Maurice Duplessis en chair et en os ont passé leur chemin sans mot dire après un arrêt rempli de soumission. Pas un n'a eu, à cause de son propre héroïsme, de leçon à nous donner. Mais ils sont nombreux ceux qui se sont permis de le faire.

### Las et malade

Le 20 juin 1956, Lapalme perd encore et seulement 19 libéraux sont élus à Québec. L'alliance contre nature avec les Bérets Blancs d'Even-Côté n'a rien donné. Même Réal Caouette est battu en Abitibi-Est. Comme en 1952, Lapalme en a assez, il veut partir. Il est malade.

Les abbés Dion et O'Neill publient leur célèbre manifeste sur la corruption électorale et demandent : « Qui mesurera les suites d'un état social où une telle immoralité est communément admise? » [...] « La dénonciation des abbés Dion et O'Neill, telle une bombe, déranga la paix de la défaite. Comme un catalyseur, elle réunit en faisceau les protestations officielles contre l'immoralité qui venait de souiller la dernière élection. »

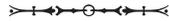
Mais Lapalme reste le bouc émissaire des malheurs libéraux. On fait mine de le retenir, on le pousse vers la sortie. Même des anti-duplessistes notoires, tels le père Georges-Henri Lévesque et Maurice Lamontagne, le supplient de céder son poste à Jean Lesage, après la dégelée des libéraux fédéraux aux mains de Diefenbaker, en 1958. « Jean Lesage n'avait plus d'avenir immédiat que dans notre royaume dont il avait refusé la couronne tant et aussi longtemps qu'il s'était illusionné sur le fédéral. »

Lesage défait facilement Paul Gérin-Lajoie et René Hamel et il est élu chef du Parti libéral du Québec le 31 mai 1958.

J'eus l'impression, sur l'estrade et en bas de celle-ci, d'être le vrai vainqueur. Entouré, félicité, bousculé, chéri par les amis de Lesage, j'entendais en outre les regrets s'exprimer en une hallucinante plainte me reprochant doucement mon départ. Des yeux remplis de larmes parlaient pour des bouches qui se taisaient. Ému et heureux, il me semblait assister enfin à l'éclatement de la paralysie qui avait tenu immobile tous ces êtres quand j'en avais tant besoin.

Lesage refusa une élection partielle – le piège à ours tendu par Duplessis – et battit campagne pendant deux ans. Lapalme resta

chef de l'opposition au Parlement jusqu'à l'élection de « l'équipe du tonnerre » en juin 1960 et devint le bras droit du nouveau premier ministre.



Georges-Émile Lapalme est né à Montréal le 14 janvier 1907. Admis au Barreau en 1929, avocat à Joliette. Élu député libéral fédéral de Joliette-L'Assomption-Montcalm en 1945, il fonde en 1947 l'hebdomadaire *Joliette-Journal*. Il est réélu en 1949, démissionne en juin 1950. En 1950, il est élu chef du Parti libéral du Québec. Aux élections générales de 1952, les libéraux récoltent 46 % du vote populaire, mais ne font élire que 22 députés sur 92 sièges. Lapalme est défait dans Joliette. En 1953, il est élu député d'Outremont dans une élection partielle. Chef de l'opposition de 1953 à 1960, Lapalme fait face à Duplessis jusqu'en 1959, puis à Paul Sauvé et à Antonio

Barrette. En 1956, les libéraux maintiennent leur vote populaire mais ne font élire que 19 députés. Remplacé par Lesage en 1958, Lapalme rédige en solo *Pour une politique*, qui devient le programme électoral du Parti libéral du Québec et de la Révolution tranquille en 1960. Cette même année, Lapalme est nommé vice-premier ministre, ministre de la Justice et procureur général. En 1961, il devient le premier ministre des Affaires culturelles du Québec (MAC). En septembre 1964, insatisfait des maigres crédits accordés au MAC Lapalme quitte le gouvernement avec fracas. Lapalme ne se représente pas en 1966. De 1966 à 1972, il rédige ses mémoires. En 1972, il est nommé président de la Commission des biens culturels du Québec. En 1978, le gouvernement Lévesque le nomme président d'une commission d'enquête sur « la disparition de certains biens culturels » à la place Royale de Québec. Lapalme meurt à Montréal le 5 février 1985.

---

1. Voici le premier de deux textes sur la décennie 1950 de Georges-Émile Lapalme, pour souligner le centenaire de sa naissance, à Montréal, le 14 janvier 1907. Il est aussi décédé à Montréal, le 5 février 1985. Le deuxième texte sera publié dans le numéro d'octobre prochain. Il portera sur ce que les autres disaient du père de la Révolution tranquille, il y a 20 ans, lors du premier grand colloque,

organisé par l'Université du Québec à Montréal en 1987, sur les leaders politiques du Québec contemporain, et portant sur Georges-Émile Lapalme.  
2. Journaliste de métier, Gilles Lesage a oeuvré pour *Le Devoir* pendant une trentaine d'années, surtout à titre de correspondant parlementaire et de chroniqueur politique à l'Assemblée nationale du Québec.

---

## BRÈVES

(Suite de la page 2)

### 5 avril 2007

- Assermentation des députés du Parti libéral du Québec à la salle du Conseil législatif.

### 12 avril 2007

- Assermentation des députés de l'Action démocratique du Québec à la salle du Conseil législatif.

### 18 avril 2007

- Cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil des ministres à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale. Neuf femmes sont nommées au Conseil des ministres composé de dix-huit ministres.

### 20 avril 2007

- La 15<sup>e</sup> édition du Tournoi jeunes démocrates se déroule au Petit Séminaire de Québec et à l'hôtel du Parlement du 20 au 22 avril 2007.

### 25 avril 2007

- Assermentation des députés du Parti québécois à la salle du Conseil législatif.

### 4 mai 2007

- La 11<sup>e</sup> législature du Parlement écolier se déroule à l'hôtel du Parlement.

### 8 mai 2007

- Début de la 1<sup>re</sup> session de la 38<sup>e</sup> législature.

# LIRE BOURASSA

---

## Martin Pelletier

Section de la référence et de l'information  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

Le 19 octobre 2006, un témoignage particulier a été rendu à Robert Bourassa. En plus du dévoilement d'une statue en son honneur, installée sur le parterre de l'hôtel du Parlement, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a inauguré une exposition rendant hommage à cet ancien premier ministre du Québec. Acteur politique de premier plan tant au Québec qu'au Canada, de nombreux imprimés lui ont par conséquent été consacrés. L'exposition *Lire Bourassa* a permis aussi de découvrir quelques-uns des livres et des articles écrits par Robert Bourassa au cours de sa carrière politique. Le texte qui suit figurait dans les vitrines de l'exposition *Lire Bourassa*, qui s'est tenue jusqu'au 2 mars 2007.



Photo : Suzanne Rouleau

Robert Bourassa voit le jour à Montréal, le 14 juillet 1933. Après des études au collège Jean-de-Brébeuf, il entre à l'Université de Montréal où, en 1956, il se voit décerner la Médaille académique du gouverneur général récompensant les étudiants d'une réussite scolaire exceptionnelle. En 1957, il est admis au Barreau de la province de Québec. Intéressé par l'économie et la politique, il poursuit ses études à l'étranger. Il obtient, en 1959, une maîtrise en sciences économiques et politiques à l'Université d'Oxford et, en 1960, une maîtrise en fiscalité et droit financier à l'Université Harvard.

À son retour au Québec, en 1960, Bourassa devient conseiller fiscal pour le ministère du Revenu à Ottawa et enseigne également les sciences économiques à l'Université d'Ottawa. Ses premiers pas dans le monde politique ont lieu en 1963, lorsqu'il devient secrétaire et directeur de recherche de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, instituée par le gouvernement Lesage et présidée par Marcel Bélanger. Bourassa fait le saut en politique active à 32 ans : il est élu député aux élections générales du 5 juin 1966, dans la circonscription de Mercier. Parallèlement, il enseigne les finances

publiques à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université Laval, de 1966 à 1969.

L'année 1970 marque un tournant majeur dans la carrière politique de Bourassa. Après la démission de Jean Lesage à titre de chef du Parti libéral du Québec, une course à la chefferie est ouverte. Trois candidats se présentent : Robert Bourassa, Pierre Laporte et Claude Wagner. En janvier 1970, face à deux adversaires plus expérimentés, Bourassa n'a besoin que d'un seul tour de scrutin pour être élu chef du parti avec 53,8% des votes.

La campagne électorale de mars 1970 est marquée par la promesse de création de 100 000 jobs. Bourassa l'emporte et devient, à l'âge de 36 ans, le plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec. Son premier mandat comme premier ministre n'est cependant pas de tout repos. En effet, de nombreuses crises secouent le Québec. Le Front de libération du Québec enlève le diplomate britannique James Richard Cross et le ministre Pierre Laporte, membre du cabinet Bourassa. La Loi sur les mesures de guerre est promulguée au Québec par le gouvernement fédéral et s'ensuit une vague d'arrestations

massive. En 1971, Bourassa connaît ses premiers problèmes constitutionnels lors de la conférence de Victoria. Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada, tente par tous les moyens de rallier le Québec à son projet de rapatriement de la Constitution et de création d'une charte des droits. Bourassa énonce plusieurs revendications, notamment sur le plan social. Trudeau s'y oppose et la conférence est un échec. En 1972, le mécontentement des employés des secteurs public et parapublic s'intensifie et les positions se durcissent. Un front syndical (FTQ, CSN, CEQ) défie les injonctions et la loi spéciale : une grève illégale est déclenchée. Bourassa fait alors emprisonner les trois chefs syndicaux et règle à sa manière le conflit avec les employés de l'État.

Aux élections générales de 1973, Bourassa mène ses troupes à une écrasante victoire en remportant 102 des 110 sièges. Les 100 000 jobs promis pendant la campagne de 1970 sont finalement créés en 1973, notamment grâce au début des travaux de développement du bassin hydroélectrique de la Baie James, à partir de 1971.

Le Québec est aux prises avec des tensions linguistiques depuis la fin des années 1960. Bourassa tente de trouver un compromis

avec la Loi sur la langue officielle (la loi 22) en 1974. Mais cette loi indispose les deux parties : les nationalistes sont mécontents car, selon eux, la loi ne va pas assez loin, alors que les règles entourant la langue d'enseignement déplaisent aux anglophones. Malgré tout, il est important de souligner que, par cette loi, le gouvernement libéral fait du français la langue officielle du Québec.

Le premier mandat de Bourassa à la tête du Parti libéral est marqué par de grandes réalisations qui occupent toujours une place prépondérante dans le système social au Québec. L'opposition des médecins, surtout spécialistes, n'empêche pas le gouvernement libéral d'implanter l'assurance-maladie. D'autres mesures importantes voient le jour, notamment le régime de l'aide juridique, la protection des consommateurs et la Charte des droits et libertés de la personne. On doit également à ce gouvernement la création, en 1975, du Conseil du statut de la femme. Et que dire de la Baie James qui fut, et de loin, le plus grand projet mobilisateur de l'après Révolution tranquille.

Au début de 1976, les chantiers des installations olympiques accusent un important retard à quelques mois de l'ouverture des jeux. La loi 22 a mécontenté



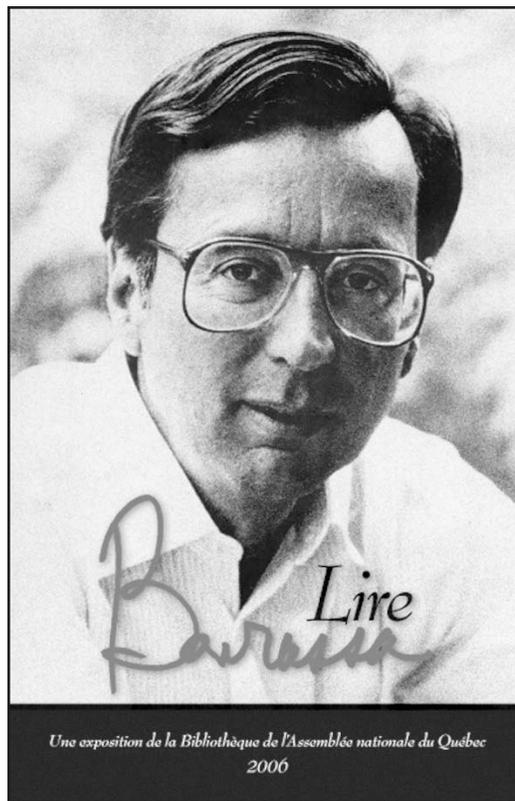
Photo : Suzanne Rouleau

pratiquement tout le monde. La grogne se fait sentir chez les employés d'Hydro-Québec et d'Alcan. Bref, rien ne va plus pour les libéraux. Malgré tout, Bourassa est confiant de remporter l'élection de novembre 1976. À la surprise générale, le Parti québécois de René Lévesque inflige une défaite humiliante à Bourassa. Ce dernier est même défait dans son propre comté par le candidat péquiste Gérard Godin.

Bourassa décide de prendre ses distances en quittant momentanément le Québec pour l'Europe. Il est professeur invité à l'Institut européen d'administration des affaires à Fontainebleau et conférencier à l'Institut des affaires européennes à Bruxelles. Il passe également par les États-Unis où il enseigne au Center of Advanced International Studies à The Johns Hopkins University. Bourassa revient finalement au Québec et enseigne à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université Laval. Loin de la scène politique québécoise, il en profite pour parfaire ses connaissances, étudier les institutions européennes et diversifier sa culture et sa pensée politique.

En octobre 1979, la centrale LG 2 est inaugurée. René Lévesque, alors premier ministre, invite Robert Bourassa à qui les travailleurs réservent un accueil chaleureux. Le référendum de 1980 permet à Bourassa de reprendre une place sur l'échiquier politique québécois. Il participe à des débats notamment contre Jacques Parizeau et Pierre Bourgault. Le 13 avril 1981, le Parti québécois remporte les élections générales avec 49,2 % des suffrages. La défaite de Claude Ryan, alors chef du Parti libéral, permet à Bourassa de songer à un retour à la tête du parti. En août 1982, Ryan démissionne. Une course à la chefferie est ouverte au terme de laquelle Bourassa est élu, avec 75 % des voix, à la direction du Parti libéral du Québec.

En décembre 1985, le Parti libéral du Québec remporte l'élection générale avec 81 % des votes. Cependant, Bourassa est défait par le candidat péquiste Jean-Guy Parent, dans la circonscription de Bertrand. En janvier 1986, lors d'une élection partielle dans le comté de Saint-Laurent, Bourassa réussit à se faire élire à l'Assemblée nationale.



En 1988, la Cour suprême du Canada se prononce sur la validité de la loi 101, la Charte de la langue française. Elle conclut que l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public va à l'encontre de la liberté d'expression. Une autre crise linguistique éclate. Bourassa invoque la « clause nonobstant » prévue à l'article 33 de la Loi constitutionnelle de 1982 pour passer outre au jugement. Son gouvernement présente la loi 178, Loi modifiant la Charte de la langue française, qui propose que l'affichage extérieur soit unilingue français et que l'affichage intérieur soit bilingue, à la condition que le français y soit prépondérant. Cette politique *inside/outside* sera abandonnée en mai 1993 avec la présentation du projet de loi 86, autre loi modifiant la Charte de la langue française, qui stipule, entre autres, que l'affichage public et la publicité commerciale peuvent se faire à la fois en français et dans une autre langue, « pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante ».

Les plus importantes réalisations de ce mandat touchent l'économie. Le déficit est passé de 3,8 milliards, en 1984-1985, à 1,5 milliard, en 1989-1990. De 1986 à 1988, 233 000 emplois sont créés au Québec. On privatise plusieurs sociétés d'État déficitaires. L'écart économique entre l'Ontario et le Québec diminue grandement. Malgré certaines réticences, la réforme de l'aide sociale est implantée. Fort d'un bilan positif, Robert Bourassa conduit ses troupes à la victoire, aux élections générales de septembre 1989, avec 92 députés sur 125 et 50 % des suffrages. Ce triomphe électoral sera le dernier pour Bourassa.

Au début de la décennie 1990, Bourassa doit faire face aux revendications autochtones avec la crise d'Oka. Puis la question constitutionnelle occupe énormément d'espace dans le paysage politique. Bourassa et Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, élaborent les cinq conditions pour que le Québec signe la Constitution canadienne : reconnaissance du Québec comme société distincte, contrôle de l'immigration par le Québec, garantie que le tiers des juges de la Cour suprême soient des Québécois, limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et enfin, droit de veto politique pour le Québec.

Après de nombreuses discussions, l'accord du lac Meech est signé, à Ottawa, par les onze premiers ministres provinciaux. Ces derniers se donnent alors trois ans pour le faire entériner par leur législature. Finalement, l'accord n'est pas ratifié par les gouvernements de Terre-Neuve et du Manitoba, ce qui conduit à l'échec des pourparlers. Bourassa est déçu et, en juin 1990, il mentionne à l'Assemblée nationale : « Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

À la suite de l'échec de Meech et de concert avec Jacques Parizeau, alors chef

de l'opposition officielle, la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est mise sur pied. Parallèlement, le Parti libéral du Québec produit le rapport Allaire, qui provoque de nombreuses dissensions au sein du parti. Bourassa promet de tenir un référendum sur la souveraineté si de nouvelles propositions constitutionnelles ne sont pas faites au Québec. Un autre cycle de négociations débouche sur l'accord de Charlottetown. L'entente est soumise à un référendum national en 1992 et le Québec, tout comme cinq autres provinces, rejette les propositions.

Au même moment, Bourassa est aux prises avec de sérieux problèmes de santé. Exténué, il annonce à la fin de 1993 qu'il ne se représentera pas à la prochaine élection et qu'il quitte définitivement la vie politique. Robert Bourassa meurt le 2 octobre 1996, à l'âge de 63 ans.

Robert Bourassa a dirigé le Québec pendant 14 ans. Seuls Lomer Gouin et Maurice Duplessis ont été premiers ministres plus longtemps. Robert Bourassa a marqué le paysage politique du Québec et du Canada pendant près de 30 ans. Il a fait face à de nombreuses situations ardues et il a eu à prendre des décisions très difficiles tout le long de sa carrière. Bourassa a toujours vécu pour et par la politique. Il était un homme d'analyse et de prudence, dont le temps était un des meilleurs alliés.

« Sa force ne résidait pas dans son charisme auprès des foules, mais dans sa manière de rassembler des éléments épars et de faire travailler ensemble des personnes très différentes. Il ne suscitait ni adhésion aveugle ni adulation de ses partisans, mais respect et estime », écrivait avec justesse Gilles Lesage, à la suite de la démission de Robert Bourassa en 1993. On disait de Bourassa qu'il était chaleureux, drôle, cynique, simple, d'une grande civilité, stoïque dans l'adversité, timide et pragmatique. Doté d'un grand sens du respect, Bourassa savait faire preuve d'humanité. Quoi qu'on en dise, cet homme politique a beaucoup donné au Québec.

# ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

Vous pouvez consulter les bibliographies thématiques dans le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à [www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html).

1. *Analyse comparative de différents modèles d'intégration en Europe: avis à Monsieur le Premier ministre*. Paris, Haut Conseil à l'intégration, 2006, 199 p. [www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS\\_Comp\\_pol\\_integ\\_europ.pdf](http://www.hci.gouv.fr/IMG/pdf/AVIS_Comp_pol_integ_europ.pdf)
2. Laura Barnett. *Signes religieux dans la sphère publique et liberté de religion*. Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, 2006, 45 p. [www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0441-f.pdf](http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0441-f.pdf)
3. Belgique. Commission du dialogue interculturel. *Rapport final: Commission du dialogue interculturel*. Bruxelles, Ministre de l'Égalité des chances, de l'intégration sociale et de l'interculturalité, 2005, 249 p. [www.diversiteit.be/NR/rdonlyres/4BF1128D-1AED-4863-B2A5-38E57087F19D/0/rapportdialogue.pdf](http://www.diversiteit.be/NR/rdonlyres/4BF1128D-1AED-4863-B2A5-38E57087F19D/0/rapportdialogue.pdf)
4. Pierre Bosset. « Le droit et la régulation de la diversité religieuse en France et au Québec: une même problématique, deux approches. » *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, n° 3 (Printemps 2005), p. 79-95.
5. Pierre Bosset. « Pratiques et symboles religieux: quelles sont les responsabilités des institutions? » dans *25 ans de la Charte québécoise, 2000*. Cowansville, Y. Blais, 2000, p. 39-63.
6. Pierre Bosset. *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière religieuse*. [Québec], Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2005, 19 p. [www.cdpcj.qc.ca/fr/publications/docs/religion\\_accommodement\\_avis.pdf](http://www.cdpcj.qc.ca/fr/publications/docs/religion_accommodement_avis.pdf)
7. France. Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. *Rapport au Président de la République remis le 11 décembre 2003*. Paris, La documentation française, 2003, 78 p. Également disponible à l'adresse électronique <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000725/0000.pdf>
8. France. Haut Conseil à l'intégration. *Projet de charte de la laïcité dans les services publics: avis à Monsieur le Premier ministre*. Paris, Haut Conseil à l'intégration, 2007, 57 p. [www.islamaicite.org/IMG/pdf/chartelalacite.pdf](http://www.islamaicite.org/IMG/pdf/chartelalacite.pdf)
9. Québec (Province). Conseil des relations interculturelles. *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise: avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*. Montréal, Conseil des relations interculturelles, 2004, 99 p. [www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2004/07/779219.pdf](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2004/07/779219.pdf)
10. « La structuration des politiques en matière religieuse: moyens et limites de l'influence religieuse = Possibilities and Limits of Religious Influence in the Structuration of Public Policies » dans *La nouvelle question religieuse: régulation ou ingérence de l'État = The new Religious Question: State Regulation or State Interference?* Bruxelles, Presses interuniversitaires Européennes, 2006, p. 133-243.
11. José Woehrling. « L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse. » *Revue de droit de McGill*, vol. 43, n° 2 (Août 1998), p. 325-401.

## Comité de rédaction

Carmen Gosselin  
Jean-Luc Jolivet  
Cécile Labrie

## Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

## Conception graphique

Marie-Laurence Giroux

## Mise en page

Robert Bédard

## Impression

Service de reprographie de  
l'Assemblée nationale

## Adresse

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[bibliotheque@assnat.qc.ca](mailto:bibliotheque@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Les idées exprimées dans les articles  
n'engagent que leur auteur.  
La reproduction des articles est permise  
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2<sup>e</sup> trimestre 2007  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0701-6808